

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 138

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

EMPLOI OUTRE-MER



PROGRAMME 138
Emploi outre-mer

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Sophie BROCAS

Directrice générale des outre-mer

Responsable du programme n° 138 : Emploi outre-mer

Les actions menées par le ministère des outre-mer en 2022 à travers le **programme 138 « Emploi outre-mer »** visent à assurer le développement économique local et la création d'emplois en outre-mer : d'une part, grâce au renforcement de la compétitivité des entreprises (exonérations de cotisations sociales patronales, aides directes) et d'autre part, *via* l'amélioration de l'employabilité des publics éloignés de l'emploi, notamment parmi les populations jeunes. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions menées par le service militaire adapté (SMA) et celles de l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM).

L'année 2022 a été principalement marquée par une très forte reprise des dépenses de compensation des exonérations de cotisations sociales. Les paiements réalisés ont en effet dépassé de 248 M€ les crédits prévus en loi de finances initiale, ce qui a nécessité de compléter la mobilisation de l'intégralité de la réserve gouvernementale par des ouvertures de crédits en loi de finances rectificative de fin d'année, à hauteur de 237 M€ en autorisations d'engagements (AE) et de 242 M€ en crédits de paiement (CP). Cette hausse considérable traduit une forte reprise, post crise sanitaire, de l'activité économique et de l'emploi dans les territoires ultramarins par rapport à l'année 2021.

L'année 2022 a aussi permis au service militaire adapté (SMA) de concrétiser les projets prévus en loi de finances, avec :

- l'ouverture, à l'été 2022, de la nouvelle compagnie de Hao en Polynésie française, qui a accueilli ses vingt premiers volontaires stagiaires ;
- la mise en œuvre, à Mayotte, des mesures prévues dans le plan SMA 2025 + (allongement de la durée d'accueil des stagiaires, renforcement des savoirs de base, accueil des mineurs décrocheurs et des mères célibataires, mise en œuvre de l'objectif du « permis pour tous ») ;
- la poursuite des investissements immobiliers nécessaires aux deux nouvelles compagnies en Polynésie française et à Mayotte, pour lesquelles 20 M€ d'autorisations d'engagements ont été affectées en 2022.

S'agissant de LADOM, le processus de rapprochement avec Pôle emploi (prévu dans le nouveau contrat d'objectifs et de performance signé le 17 mai 2021 et engagé avec la signature du 14 septembre 2021 entre LADOM et Pôle emploi) s'est traduit par une réduction des dépenses de LADOM sur les dispositifs correspondants, sans conséquence pour les publics concernés dont la prise en charge est désormais assurée par Pôle emploi.

Sur le programme 138 dédié à l'emploi outre-mer, ce sont au total 2 Md€ qui auront été mobilisés en 2022 au profit des territoires ultramarins (2.047 M€ en AE et 2.046 M€ en CP).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand

INDICATEUR 1.1 : Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM

OBJECTIF 2 : Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées

INDICATEUR 2.1 : Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat

INDICATEUR 2.2 : Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand****INDICATEUR mission****1.1 – Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ecart entre le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises d'outre-mer exonérées de cotisations sociales au titre d'une année et le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises analogues de métropole	points	3,1	2,5	2,7	1,9	2,7

Commentaires techniques**Source des données** : (source externe) Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)

Les données sont fournies par l'ACOSS en février de chaque année et font l'objet de mises à jour annuelles. Les chiffres des réalisations indiquées dans le tableau ci-dessus sont donc susceptibles d'être revus dans les prochains documents budgétaires.

Mode de calcul

L'indicateur concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion.

Les entreprises prises en compte sont celles appartenant aux secteurs mentionnés dans la description du programme ainsi que celles comportant moins de 11 salariés.

Les entreprises analogues prises en compte en métropole sont celles des secteurs d'activité éligibles outre-mer au dispositif d'exonérations de cotisations sociales et celles de moins de 11 salariés. L'écart, exprimé en nombre de points, est mesuré en calculant la différence entre, d'une part, le taux de croissance d'une année sur l'autre de l'emploi salarié dans les secteurs et entreprises exonérés de cotisations sociales au titre de la législation spécifique à l'outre-mer et, d'autre part, ce même taux dans les entreprises analogues (secteurs d'activité éligibles outre-mer, entreprises de moins de 11 salariés) de l'hexagone.

Période de référence : les données prises en compte pour le calcul de cet indicateur sont des données trimestrielles comprises dans une période s'étendant du 1^{er} octobre de l'année n-1 au 30 septembre de l'année n afin de caler le calendrier sur la date de diffusion des données fournies par l'ACOSS.

Si l'indicateur est > 0 : le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises d'outre-mer exonérées de cotisations sociales au titre d'une année est supérieur au taux de croissance global de l'emploi salarié outre-mer ou au taux de croissance de l'emploi salarié des entreprises analogues de métropole.

Si l'indicateur = 0 : le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises d'outre-mer exonérées de cotisations sociales au titre d'une année est identique au taux de croissance global de l'emploi salarié outre-mer ou au taux de croissance de l'emploi salarié des entreprises analogues de métropole.

Si l'indicateur est < 0 : le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises d'outre-mer exonérées de cotisations sociales au titre d'une année est inférieur au taux de croissance global de l'emploi salarié outre-mer ou au taux de croissance de l'emploi salarié des entreprises analogues de métropole.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les données sur l'évolution du taux de croissance de l'emploi salarié témoignent du contexte économique et social global en outre-mer. Le soutien aux entreprises, par le biais des exonérations de cotisations sociales patronales, influe sur ce contexte, sans constituer le facteur unique agissant sur la croissance ou l'emploi. Son impact diffus ne peut se mesurer aisément, ce qui conduit à privilégier une analyse tendancielle et comparative entre les secteurs exonérés et avec ceux de l'Hexagone après révision des données sur la base de la Nomenclature d'activité des communautés européennes (NACE 2008).

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Objectifs et indicateurs de performance

L'effectif des entreprises des DOM (hors Mayotte) a continué de progresser : 372 284 salariés en 2022 contre 356 732 en 2021. Le taux de croissance des entreprises entre 2021 et 2022 augmente ainsi d'un point par rapport à celui constaté entre 2020 et 2021.

En 2022 comme en 2021, la croissance de l'emploi salarié en outre-mer concerne toutes les entreprises quelle que soit leur situation vis-à-vis des dispositifs d'exonération de cotisations (+4,4 %).

Les entreprises exonérées ont continué de créer de l'emploi en 2022 (+5,3 %) à un niveau supérieur à celui de 2021 (3,7 %).

Les emplois créés dans les entreprises non ciblées par les dispositifs ont également augmenté en 2022 (3,3 % contre 2,9 % constatés en 2021).

L'ensemble des territoires enregistrent une augmentation des effectifs salariés des entreprises exonérées :

- la croissance de l'emploi est particulièrement soutenue pour la Réunion (+6,9 %) ainsi que pour la Martinique (+4,5 %) ;
- la Guadeloupe poursuit la tendance observée en 2020 et 2021 avec +3,5 % d'effectifs en 2022, de même que la Guyane (+3,9 %).

Au regard de la situation en métropole, les mesures d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale outre-mer continuent de participer au soutien de l'emploi salarié dans les DOM, en particulier dans les très petites entreprises et les secteurs aidés.

OBJECTIF

2 – Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées

INDICATEUR mission**2.1 – Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'insertion des volontaires stagiaires du SMA en fin de contrat	%	76	81,7	81	84,1	82,5
Taux d'insertion des volontaires féminines du SMA	%	68,6	73,7	80	83,5	75
Taux de sorties anticipées du dispositif sans insertion professionnelle	%	10	10,3	<=11	9,7	<=11

Commentaires techniques

L'insertion se concrétise par l'obtention d'un contrat de travail (CDD d'un minimum de 1 mois, CDI, ou contrat en alternance) ou par la délivrance d'une attestation d'accès à un stage qualifiant (minimum titre V) en vue d'une formation (militaire ou civile, en outre-mer ou en métropole).

Source des données : Logiciel d'administration et de gestion outre-mer nouvelle génération (LAGON). (source interne)

Ces résultats sont recueillis par l'état-major du SMA grâce à LAGON, système d'information métier de référence déployé dans les unités du SMA. Les données sont saisies par les régiments responsables de l'archivage des pièces justificatives. Chaque unité du SMA (sept au total) répond de manière obligatoire aux échéances fixées (soit 100 %). Si les conditions d'insertion du volontaire ne sont pas connues, alors celui-ci est comptabilisé comme non inséré par le SMA.

Sous-indicateur 2.1.1 et 2.1.2 « Taux d'insertion des volontaires stagiaires du SMA en fin de contrat »

Ces sous-indicateurs mesurent les taux de volontaires stagiaires du SMA qui bénéficient d'un emploi rémunéré (CDD/CDI) ou d'un dispositif qualifiant de formation professionnelle dans les six mois suivant la sortie du SMA (fin de contrat).

NB : compte tenu de leur mode de vie et de la structure familiale et économique, les Amérindiens originaires des communes de l'intérieur en Guyane qui achèvent avec succès leur formation au sein du SMA et qui retournent dans leur village sont, depuis 2017, comptabilisés comme insérés.

Mode de calcul : le taux d'insertion est le rapport entre le nombre de volontaires stagiaires insérés et le nombre de volontaires stagiaires formés (fin de contrat) dans l'année. Sont comptés comme insérés, les volontaires stagiaires qui bénéficient d'un emploi rémunéré (CDD/CDI) ou d'un dispositif qualifiant de formation professionnelle en fin de contrat ou dans les six mois qui suivent la fin de contrat.

Sous-indicateur 2.1.3 « Taux de sorties anticipées du dispositif sans insertion professionnelle »

Ce sous-indicateur complète l'analyse du précédent en indiquant le taux de sortie anticipée du SMA, c'est-à-dire le pourcentage de volontaires stagiaires qui renoncent à effectuer la totalité du parcours SMA et qui partent sans être insérés.

Mode de calcul : le taux de sorties anticipées est le rapport entre le nombre de volontaires stagiaires, non insérés et n'ayant pas effectué la totalité de leur parcours au sein du SMA, et le nombre total de volontaires stagiaires incorporés. Il convient néanmoins de noter que sont inclus dans ce calcul les volontaires exclus du dispositif pour raison médicale.

INDICATEUR

2.2 – Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure.	%	54,9	66	60	73	62
Taux d'insertion professionnelle des bénéficiaires féminines d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure	%	58,1	70	62	73,7	65

Commentaires techniques

Source des données :

Source externe : l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM)

LADOM réalise des enquêtes auprès des bénéficiaires des mesures de formation professionnelle en mobilité. L'indicateur est calculé uniquement pour les bénéficiaires dont les situations sont connues. Le pourcentage de réponse aux enquêtes sur le devenir des bénéficiaires des mesures (nombre des dossiers renseignés) a donc une conséquence directe sur le calcul de l'indicateur. Compte tenu du calendrier de restitution de l'indicateur (février 2022), les données d'insertion sont calculées pour les bénéficiaires ayant terminé leur formation entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021 – permettant ainsi d'avoir des données sur 12 mois avec le recul de 6 mois nécessaire.

Construction de l'indicateur :

L'insertion professionnelle à laquelle l'indicateur fait référence est une solution durable au regard de l'emploi, et se comprend donc au sens large car il peut s'agir d'un CDI, d'un CDD de plus de 6 mois, d'une création d'entreprise ou d'une action de formation qualifiante.

L'indicateur est calculé pour les jeunes ayant bénéficié du dispositif de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure.

Sont comptabilisés dans le public « Jeunes », les bénéficiaires de 16 à moins de 26 ans au moment de l'entrée dans la formation.

L'insertion professionnelle des femmes est calculée pour l'ensemble des bénéficiaires féminines, de 16 à 25 ans inclus.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 : Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat

En 2022, 5 525 volontaires ont bénéficié du dispositif offert par le SMA.

Les tests organisés selon les critères établis par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) ont permis de déterminer que près de 43 % des volontaires étaient en situation d'illettrisme de niveau 1-2 à leur entrée au SMA, c'est-à-dire à un niveau d'apprentissage au mieux équivalant à celui d'un élève de CE2. Pour autant, grâce aux professeurs mis à la disposition du SMA par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, le taux de réussite au certificat de formation générale des volontaires stagiaires dépasse les 90 %.

En 2022, le taux d'insertion atteint 84 %. Ainsi, malgré la poursuite de la crise sanitaire, le SMA a maintenu un niveau d'insertion élevé et de qualité avec près de 66 % de CDI, CDD supérieurs à 6 mois ou en alternance.

Qualité de l'insertion professionnelle :

L'insertion des volontaires stagiaires du SMA se répartit de la façon suivante :

- 65,9 % dans l'emploi durable (CDI, CDD supérieurs à 6 mois, alternance) ;
- 19,8 % dans l'emploi de transition (CDD de 1 à 6 mois) et 14,3 % dans une poursuite de formation professionnelle ;
- 11,9 % des volontaires stagiaires insérés rejoignent un parcours de mobilité grâce, notamment, au concours de l'opérateur LADOM.

Le partenariat avec LADOM permet de répondre efficacement à la double problématique d'un marché de l'emploi atone dans les départements et collectivités d'outre-mer et d'une offre de formation qualifiante ne couvrant pas tous les besoins locaux.

Ainsi, en dépit d'un contexte socio-économique complexifié par la poursuite de la crise sanitaire, le SMA est parvenu à maintenir un haut degré de performance qui doit être mis au crédit de son approche par la qualité du parcours vécu par les volontaires, gage de crédibilité chez les employeurs.

Indicateur 2.2. Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure

Les taux d'insertion dépassent les prévisions de plus de 10 points. Au-delà de cette donnée, LADOM constate que près de 50 % des jeunes trouvent un emploi soit dans un DROM, plus fréquemment celui d'origine, soit en France hexagonale.

Deux facteurs concomitants ont permis ce résultat :

- une amélioration de la situation du marché du travail, du fait de la reprise économique permise par la fin de la crise sanitaire ;
- un ciblage accru des actions de formation sur les métiers en tension au regard des besoins en compétences et en qualifications des entreprises. L'Agence a en effet porté une attention particulière à ce critère de prescription en 2022, conformément aux engagements pris dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance 2021-2023.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Soutien aux entreprises				1 478 041 760 1 725 888 761	1 478 041 760 1 725 888 761	1 478 041 760
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	175 396 270 174 597 101	48 070 331 77 863 066	24 703 369 15 469 749	36 060 655 28 877 071	284 230 625 296 806 986	304 230 625
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 3 464 187	52 835		2 100 000 3 517 022	2 100 000
04 – Financement de l'économie		-2 429		24 302 576 19 605 716	24 302 576 19 603 287	24 302 576
Total des AE prévues en LFI	175 396 270	50 170 331	24 703 369	1 538 404 991	1 788 674 961	1 808 674 961
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+39 698 608 (hors titre 2)		+39 698 608	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+2 250 784	+259 494 536 (hors titre 2)			+261 745 320	
Total des AE ouvertes	177 647 054	1 912 471 835 (hors titre 2)			2 090 118 889	
Total des AE consommées	174 597 101	81 324 825	15 522 584	1 774 371 547	2 045 816 057	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Soutien aux entreprises				1 478 041 760 1 726 533 769	1 478 041 760 1 726 533 769	1 478 041 760
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	175 396 270 174 597 101	47 978 018 75 003 550	20 466 000 20 120 500	30 739 263 27 474 752	274 579 551 297 195 903	294 579 551
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 3 107 680	87 522		2 100 000 3 195 202	2 100 000
04 – Financement de l'économie		12 880		23 014 576 19 221 141	23 014 576 19 234 021	23 014 576
Total des CP prévus en LFI	175 396 270	50 078 018	20 466 000	1 531 795 599	1 777 735 887	1 797 735 887
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+39 698 608 (hors titre 2)		+39 698 608	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+2 250 784	+261 144 840 (hors titre 2)			+263 395 624	
Total des CP ouverts	177 647 054	1 903 183 065 (hors titre 2)			2 080 830 119	
Total des CP consommés	174 597 101	78 124 111	20 208 022	1 773 229 662	2 046 158 896	

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>							
01 – Soutien aux entreprises				1 556 627 434 1 378 861 643		1 556 627 434	1 556 627 434 1 378 861 643
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	164 272 313 164 620 489	42 354 345 69 135 040	16 946 000 19 062 236	36 060 655 7 067 206		259 633 313	276 033 313 259 884 970
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 3 199 613	34 687			2 100 000	2 100 000 3 234 300
04 – Financement de l'économie		61 003		24 302 576 18 485 606		24 302 576	24 302 576 18 546 609
Total des AE prévues en LFI	164 272 313	44 454 345	16 946 000	1 616 990 665	0	1 842 663 323	1 859 063 323
Total des AE consommées	164 620 489	72 395 656	19 096 923	1 404 414 455	0		1 660 527 522

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>							
01 – Soutien aux entreprises				1 556 627 434 1 378 215 883		1 556 627 434	1 556 627 434 1 378 215 883
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	164 272 313 164 620 489	42 354 345 70 209 259	14 107 327 14 779 593	30 739 263 22 618 038	711 204	251 473 248	267 873 248 272 938 583
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 2 977 113	11 094			2 100 000	2 100 000 2 988 207
04 – Financement de l'économie		99 870		23 014 576 18 722 406		23 014 576	23 014 576 18 822 276
Total des CP prévus en LFI	164 272 313	44 454 345	14 107 327	1 610 381 273	0	1 833 215 258	1 849 615 258
Total des CP consommés	164 620 489	73 286 242	14 790 687	1 419 556 327	711 204		1 672 964 949

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	164 620 489	175 396 270	174 597 101	164 620 489	175 396 270	174 597 101
Rémunérations d'activité	102 393 392	108 525 716	108 755 098	102 393 392	108 525 716	108 755 098
Cotisations et contributions sociales	59 855 085	63 876 969	62 984 634	59 855 085	63 876 969	62 984 634
Prestations sociales et allocations diverses	2 372 011	2 993 585	2 857 368	2 372 011	2 993 585	2 857 368
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	72 395 656	50 170 331	81 324 825	73 286 242	50 078 018	78 124 111

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	65 058 458	42 723 257	73 979 831	65 949 044	42 630 944	70 779 116
Subventions pour charges de service public	7 337 198	7 447 074	7 344 994	7 337 198	7 447 074	7 344 995
Titre 5 – Dépenses d'investissement	19 096 923	24 703 369	15 522 584	14 790 687	20 466 000	20 208 022
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	19 096 923	24 703 369	15 504 218	14 779 593	20 466 000	20 189 656
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	18 366	11 094	0	18 366
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 404 414 455	1 538 404 991	1 774 371 547	1 419 556 327	1 531 795 599	1 773 229 662
Transferts aux ménages	-2 367 226	25 593 655	18 692 648	13 165 122	20 369 763	17 348 329
Transferts aux entreprises	1 395 882 977	1 500 344 336	1 743 224 024	1 394 452 009	1 499 056 336	1 743 623 252
Transferts aux collectivités territoriales	1 920 430	6 728 400	2 026 507	1 908 914	6 630 900	1 953 507
Transferts aux autres collectivités	8 978 274	5 738 600	10 428 368	10 030 283	5 738 600	10 304 574
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	711 204	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	711 204	0	0
Total hors FdC et AdP		1 788 674 961			1 777 735 887	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+2 250 784			+2 250 784	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+299 193 144			+300 843 448	
Total*	1 660 527 522	2 090 118 889	2 045 816 057	1 672 964 949	2 080 830 119	2 046 158 896

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	25 275 847	20 000 000	39 698 608	25 275 847	20 000 000	39 698 608
Total	25 275 847	20 000 000	39 698 608	25 275 847	20 000 000	39 698 608

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		96 868		96 868				
03/2022		18 697		18 697				

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2022		36 388		36 388				
05/2022		14 199		14 199				
06/2022		52 620		52 620				
07/2022		129 971		129 971				
08/2022		131 799		131 799				
09/2022		2 048		2 048				
10/2022		130 509		130 509				
11/2022		5 983		5 983				
12/2022		138 392		138 392				
01/2023		21 800		21 800				
Total		779 274		779 274				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2022		9 047 766		9 047 766				
04/2022		23 632		23 632				
05/2022		2 600 000		2 600 000				
06/2022		113 968		113 968				
07/2022		2 885 767		2 885 767				
08/2022		7 656 581		7 656 581				
10/2022		9 332 747		9 332 747				
11/2022		67 040		67 040				
12/2022		7 191 833		7 191 833				
Total		38 919 335		38 919 335				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	353 600		353 600					
06/12/2022	555 184		555 184					
Total	908 784		908 784					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2022		16 797 825						

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		16 797 825						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2022				19 510 566				
Total				19 510 566				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						37 601 649		37 601 649
Total						37 601 649		37 601 649

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2022	1 342 000		1 342 000			28 267		28 267
Total	1 342 000		1 342 000			28 267		28 267

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		6 000 000						
Total		6 000 000						

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		37 601 649		37 601 649				

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2022		236 724 978		241 662 541				
Total		274 326 627		279 264 190				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	2 250 784	336 823 060	2 250 784	338 473 364		37 629 916		37 629 916

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (5)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
710102	Exonération de certains produits et matières premières ainsi que des produits pétroliers en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1951 - Dernière modification : 1969 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 295-1-5° et 6°</i>	190	190	225
710105	Non applicabilité provisoire de la TVA en Guyane et à Mayotte Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1948 - Dernière modification : 1948 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 294</i>	200	200	215
210322	Abattement applicable aux bénéfices des entreprises provenant d'exploitations situées dans les départements d'outre-mer Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2020 : 6800 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 44 quaterdecies</i>	84	77	86
300303	Exonération, sur agrément, des bénéfices réinvestis dans l'entreprise pour les sociétés de recherche et d'exploitation minière dans les départements d'outre-mer Exonérations <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1960 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : 2032 - Fin du fait générateur : 2001 - code général des impôts : 1655 bis</i>	0	0	1
710107	Exonération de TVA des ventes et importations de riz à La Réunion Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2020 : 520000 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1954 - Dernière modification : 1954 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 295-1 2°</i>	1	1	1
Total		475	468	528

Non applicabilité provisoire de la TVA en Guyane et à Mayotte (710105)

L'absence d'application de la TVA dans le département guyanais trouve son origine dans l'article 2 du décret n° 48-543 du 30 mars 1948 portant introduction dans le département de la Guyane de la législation et de la réglementation relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires et aux contributions indirectes qui disposaient qu'était provisoirement différée l'application des taxes sur le chiffre d'affaires. A ce jour, la TVA demeure non applicable dans le département.

S'agissant du département de Mayotte, l'article 13 de l'ordonnance n° 2013-837 du 19 septembre 2013 relative à l'adaptation du code des douanes, du code général des impôts, du livre des procédures fiscales et d'autres dispositions législatives fiscales et douanières applicables à Mayotte a introduit un dispositif identique d'absence provisoire d'application de la TVA dans ce département.

Exonération de TVA sur certains produits et matières premières ainsi que sur les produits pétroliers (710102)

Dans les trois départements d'outre-mer où la TVA s'applique, un certain nombre de biens et d'équipements bénéficient d'une exonération de TVA prévue à l'article 295-1-5° et 6° du Code général des impôts (CGI). L'objectif de cette mesure est de minorer le prix de vente au consommateur final. Ce prix se trouve augmenté dans les DOM par l'effet des handicaps structurels des économies ultramarines liés à l'éloignement, ou à la taille du marché.

Les produits concernés par ces exonérations sont les matériels d'équipements destinés à l'industrie hôtelière et touristique, les produits, matériaux de construction, engrais et outillage industriel et agricoles ainsi que les produits pétroliers.

Abattement sur les bénéfices ZFANG (210322)

Dans un objectif de soutien économique aux entreprises implantées dans certaines zones de natures très diverses, le CGI a instauré depuis 1996 plusieurs dispositifs d'allègements fiscaux consistant essentiellement en des exonérations d'impôt sur les bénéfices de ces entreprises ou d'abattements sur les bénéfices que ces dernières peuvent réaliser.

L'article 4 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer a instauré un mécanisme d'abattement sur les bénéfices, codifié à l'article 44 quaterdecies du CGI et octroyé aux petites et moyennes entreprises établies dans les départements d'outre-mer. Ce dispositif a concouru à améliorer la rentabilité des entreprises des DOM. Toutefois, ce dispositif était jugé trop complexe, insuffisamment ciblé et tendait à perdre en efficacité du fait de la réduction progressive des taux d'exonération qui étaient octroyés.

Au regard de l'existence de divers dispositifs « zonés » entraînant une perte de lisibilité de l'ensemble de ces dispositifs et un risque d'insécurité juridique pour les opérateurs économiques des DOM, les assises de l'outre-mer ont permis d'aboutir à une réforme des dispositifs fiscaux « zonés » pour ces entreprises. Aussi, l'article 19 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a proposé la suppression de deux dispositifs (dispositifs des « zones de revitalisation rurale » et des « zones franches urbaines – territoires entrepreneur ») à destination des entreprises des DOM et la création d'un dispositif unique de « Zones franches d'activité nouvelle génération » (ZFANG) applicable aux entreprises établies dans les DOM.

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux entreprises		1 478 041 760 1 725 888 761	1 478 041 760 1 725 888 761		1 478 041 760 1 726 533 769	1 478 041 760 1 726 533 769
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	175 396 270 174 597 101	108 834 355 122 209 886	304 230 625 296 806 986	175 396 270 174 597 101	99 183 281 122 598 803	294 579 551 297 195 903
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 3 517 022	2 100 000 3 517 022		2 100 000 3 195 202	2 100 000 3 195 202
04 – Financement de l'économie		24 302 576 19 603 287	24 302 576 19 603 287		23 014 576 19 234 021	23 014 576 19 234 021
Total des crédits prévus en LFI *	175 396 270	1 613 278 691	1 788 674 961	175 396 270	1 602 339 617	1 777 735 887
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+2 250 784	+299 193 144	+301 443 928	+2 250 784	+300 843 448	+303 094 232
Total des crédits ouverts	177 647 054	1 912 471 835	2 090 118 889	177 647 054	1 903 183 065	2 080 830 119
Total des crédits consommés	174 597 101	1 871 218 956	2 045 816 057	174 597 101	1 871 561 795	2 046 158 896
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 049 953	+41 252 879	+44 302 832	+3 049 953	+31 621 270	+34 671 224

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	173 854 172	1 608 000 434	1 781 854 606	173 854 172	1 598 453 673	1 772 307 845
Amendements	+1 542 098	+5 278 257	+6 820 355	+1 542 098	+3 885 944	+5 428 042
LFI	175 396 270	1 613 278 691	1 788 674 961	175 396 270	1 602 339 617	1 777 735 887

Trois amendements ont modifié les crédits du programme 138 en 2022 :

Amendement AN n° II-2863 adopté le 9 novembre 2021 : majoration de 6 954 097 € en AE dont 1 542 098 € de titre 2 et majoration de 5 561 784 € en CP dont 1 542 098 € de titre 2.

Le Président de la République a annoncé le 28 juillet 2021 l'implantation d'une nouvelle compagnie du régiment du SMA sur l'atoll de Hao en Polynésie française, à l'est de l'archipel des Tuamotu.

L'amendement finance les premières dépenses à prévoir pour cette nouvelle implantation :

-49 nouveaux emplois à partir du second semestre, pour un coût de masse salariale de 1 542 098 € (dont 454 740 € de contribution au financement du CAS pensions). Cette création de 49 emplois s'est également traduite par un amendement visant à relever le plafond d'autorisation d'emplois du ministère chargé des outre-mer de 25 ETPT ;

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

-5 412 000 € en autorisation d'engagement et 4 019 687 € en crédits de paiement, afin de financer une structure d'accueil de bureaux d'hébergement et de soutien, la réalisation des prérequis d'infrastructure (plateformes, voiries, réseaux) et la mise en place de la production d'énergie électrique et de production d'eau potable.

Amendement AN n° II-3512 adopté le 12 novembre 2021 : le plafond d'autorisation d'emplois du ministère chargé des outre-mer est augmenté de 25 ETPT au titre de l'amendement créant une nouvelle compagnie à Hao. Le plafond est porté de 5 719 à 5 744 ETPT.

Amendement AN n° 912 adopté le 10 décembre 2021 : minoration de 133 742 € en AE et en CP du programme 138 ; Le Gouvernement a lancé un plan sur les achats de l'État lors du Comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 20 juin 2019, et qui a été confirmé par les CITP suivants. Ce plan s'inscrit dans la poursuite d'une démarche structurelle d'amélioration des compétences achats menée depuis plusieurs années par l'État et ses opérateurs pour mieux répondre à leurs besoins de fourniture de biens et services et dégager des gains d'efficience dans la fonction achats.

Il consiste aussi à engager une transformation de la fonction achat par la modernisation des méthodes de travail au sein de l'administration et un plus grand dialogue interministériel sur les segments d'intérêt commun pour plusieurs services de l'État. Il repose aussi sur les objectifs fixés par le Gouvernement en matière d'achat responsable.

Une part substantielle des économies engendrées par le plan est reversée aux ministères, dans une logique d'intéressement.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires et les lois de finances rectificatives intervenus en gestion 2022 sur le programme 138 se déclinent comme suit :

1/ Décret d'avance et d'annulation

Le décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 annule 37 601 649 € de crédits en AE et CP sur le programme 138 destinés au financement des mesures d'urgence liées à la crise de l'énergie.

2/ Décret de transfert

Le décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 comprend deux mouvements :

- sur le HT2, un transfert de crédits d'un montant de 28 267 € en AE et CP en provenance du programme 138 « Emploi outre-mer » à destination du programme 354 « administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », a permis de financer des dépenses liées à la visite officielle en Nouvelle-Calédonie du ministre délégué chargé des outre-mer ;
- sur le T2, un transfert de crédits de 1 342 000 € en AE et en CP en provenance du programme 212 « soutien de la politique de la défense » de la mission « défense », destiné au financement des surcoûts liés à l'indemnité de mobilité géographique des militaires du service militaire adapté.

3/ Décret de virement

Le décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 a ouvert 6 000 000 € d'AE pour le programme 138 dans le cadre d'un transfert au SMA en provenance de l'action 08 du P123.

4/ Arrêtés de répartition

L'arrêté de répartition du 24 octobre 2022 a permis le transfert de crédits depuis le programme 551 « provision relative aux rémunérations publiques » vers le programme 138 à hauteur de 353 600 € en AE et CP pour financer la prime d'inflation de 100 euros versée aux plus bas salaires au cours du premier trimestre 2022.

L'arrêté de répartition du 06 décembre 2022 a permis le transfert de crédits depuis le programme 551 « provision relative aux rémunérations publiques » vers le programme 138 à hauteur de 555 184 € en AE et CP pour financer la variation du point d'indice de la fonction publique à compter du 1^{er} juillet 2022.

5/ Reports

Sur le programme 138, les reports se sont élevés à 16 797 825 € en AE et 19 510 566 € en CP en 2022 :

- **reports AE « affectées non engagées » à hauteur de 16 797 825 € en AE** (arrêté du 25 janvier 2022) : il s'agit des tranches fonctionnelles vivantes du SMA ;
- **reports de crédits fonds de concours à hauteur de 19 510 566 € en CP** (arrêté du 31 janvier 2022) : il s'agit des crédits non consommés au titre des fonds rattachés en 2021 ou reportés des années antérieures du SMA.

6/ Lois de finances rectificatives

La loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a procédé à :

- l'ouverture de 37 601 649 € en AE et CP sur le programme 138 destinés à la reconstitution des marges en gestion après l'annulation par le décret d'avance n° 2022-512 du 7 avril 2022.

La loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 a procédé à :

- l'ouverture de 236 724 978 € en AE et 241 662 541 € en CP sur le programme 138 destinés au financement des exonérations de cotisations sociales dans le cadre du schéma de fin de gestion

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Sur le programme 138, les rattachements se sont élevés au 31 décembre 2022 à 39 698 608 € en AE=CP, se répartissant comme suit :

- Fonds de concours n° 1-1-00733 (FSE) : le Fonds social européen (FSE) a financé les Régiments du service militaire adapté (RSMA) à hauteur de 37 927 820 € pour les actions en faveur notamment de « l'intégration sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux de groupes marginalisés (...) » ;
- Fonds de concours n° 1-3-00874 (collectivités) : il s'agit à titre principal de cofinancements des collectivités territoriales dans lesquelles sont implantés les RSMA à hauteur de 991 514 €. Il s'agit principalement de subventions régionales destinées à la formation et à l'acquisition d'équipements à la Réunion, la Martinique et en Nouvelle-Calédonie ;
- Attribution de produit n° 2-3-00764 (produits de cessions de biens mobiliers réformés du SMA) : 394 200 €. Il s'agit essentiellement des recettes issues de la taxe d'apprentissage au profit des formations du SMA éligibles ;
- Attribution de produit n° 2-3-00617 (recettes provenant de prestations diverses effectuées par le SMA) : 385 074 €.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	876 982	64 349 496	65 226 478	876 982	63 911 933	64 788 915
Surgels	0	37 601 649	37 601 649	0	37 601 649	37 601 649
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-37 601 649	-37 601 649	0	-37 601 649	-37 601 649
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	876 982	64 349 496	65 226 478	876 982	63 911 933	64 788 915

La réserve de précaution était de 64 349 496 € en AE et 63 911 933 € en CP sur les crédits HT2 et 876 982 € sur les crédits du titre 2 sur le programme 138.

Sur le titre 2, la totalité de la réserve de précaution a été dégelée en raison des risques de dépassement de la masse salariale liée notamment à la variation du point de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022.

Sur le hors titre 2 :

Le décret d'avance du 7 avril 2022 a annulé 37,6 M€ en AE=CP, réouverts par la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour reconstituer les marges en gestion.

Le reliquat de la réserve de précaution, soit 64,3 M€ d'AE et 63,9 M€ de CP a été dégelé en complément des ouvertures prévues par la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022. Ce dégel a permis de financer les exonérations de cotisations sociales à la hauteur de la prévision formulée par l'ACOSS à l'occasion du dernier groupe de suivi de l'année du 14 octobre 2022.

Réserve de précaution initiale du P138	AE	CP
Action 1	59,1	59,1
Action 2	4,1	3,7
Action 3	0,08	0,08
Action 4	0,9	0,9
Total	64,3	63,9

BILAN DU PROGRAMME PAR ACTION ET NATURE DE DÉPENSES

Action	Intitulé de l'action	Titre	Cat. Budg	LFI 2022		Consommation Chorus 31/12/2022		Retraits sur EJ antérieurs au 31/12/2022	Consommation corrigée des retraits d'engagement sur années antérieures -31/12/2022	
				AE	CP	AE	CP	AE	AE	CP
0138-01	Soutien aux entreprises	6	62	1 478 041 760	1 478 041 760	1 726 369 467	1 726 369 467	0	1 726 369 467	1 726 369 467
Total 0138-01				1 478 041 760	1 478 041 760	1 726 369 467	1 726 369 467	0	1 726 369 467	1 726 369 467
0138-02	Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	2	21	108 525 716	108 525 716	108 755 098	108 755 098	0	108 755 098	108 755 098
			22	63 876 969	63 876 969	62 984 634	62 984 634	0	62 984 634	62 984 634
			23	2 993 585	2 993 585	2 857 368	2 857 368	0	2 857 368	2 857 368
		3	31	40 623 257	40 530 944	70 518 071	67 658 556	375 969	70 894 037	67 658 556
			32	7 447 074	7 447 074	7 344 994	7 344 995	1	7 344 995	7 344 995
5	51	24 703 369	20 466 000	15 451 385	20 102 135	287 837	15 739 222	20 102 135		

Action	Intitulé de l'action	Titre	Cat. Budg.	LFI 2022		Consommation Chorus 31/12/2022		Retraits sur EJ antérieurs au 31/12/2022	Consommation corrigée des retraits d'engagement sur années antérieures -31/12/2022	
			52	0	0	18 366	18 366	0	18 366	18 366
		6	61	25 593 655	20 369 763	18 692 647	17 348 329	24	18 692 671	17 348 329
			62	0	0	4 588	4 588	0	4 588	4 588
			63	6 728 400	6 630 900	2 019 508	1 946 508	0	2 019 508	1 946 508
			64	3 738 600	3 738 600	8 160 328	8 175 328	0	8 160 328	8 175 328
Total 0138-02				284 230 625	274 579 551	296 806 987	297 195 905	663 831	297 470 815	297 195 905
0138-03	Pilotage des politiques des outre-mer	3	31	2 100 000	2 100 000	3 464 186	3 107 681	6 818	3 471 004	3 107 681
		5	51	0	0	52 835	87 522	0	52 835	87 522
Total 0138-03				2 100 000	2 100 000	3 517 021	3 195 203	6 818	3 523 839	3 195 203
0138-04	Financement de l'économie	6	31	0	0	-2 429	12 880	15 309	12 880	12 880
			62	0	0	16 849 969	17 249 197	911 944	17 761 913	17 249 197
			63	22 302 576	21 014 576	7 000	7 000	0	7 000	7 000
			64	2 000 000	2 000 000	2 268 040	2 129 246	0	2 268 040	2 129 246
Total 0138-04				24 302 576	23 014 576	19 122 580	19 398 323	927 253	20 049 833	19 398 323
Total général				1 788 674 961	1 777 735 887	2 045 816 055	2 046 158 898	1 597 902	2 047 413 954	2 046 158 898

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1349 – Volontaires du SMA	0,00	4 092,00	4 485,50	0,00	3 936,00	-549,50
1361 – Personnels administratifs	0,00	35,00	33,00	0,00	35,00	+2,00
1362 – Personnels techniques	0,00	27,50	29,00	0,00	28,00	-1,00
1364 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	1 129,50	1 189,50	0,00	1 181,50	-8,00
1365 – Ouvriers d'Etat	0,00	6,00	7,00	0,00	5,00	-2,00
Total	0,00	5 290,00	5 744,00	0,00	5 185,50	-558,50

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1349 – Volontaires du SMA	0,00	0,00	+0,55	-156,55	+59,83	-216,38
1361 – Personnels administratifs	0,00	0,00	-0,01	+0,01	-1,99	+2,00
1362 – Personnels techniques	0,00	0,00	-0,82	+1,32	+0,99	+0,33

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1364 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	0,00	-0,13	+52,13	+2,40	+49,73
1365 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	-0,17	-0,83	0,00	-0,83
Total	0,00	0,00	-0,58	-103,92	+61,23	-165,15

Le personnel du SMA est rémunéré par plusieurs Systèmes d'information (SI) différents :

- le personnel civil en PSOP est traité au moyen du SI WINPAIE et le personnel civil de la Nouvelle-Calédonie via le SI TIARHE ;
- le personnel militaire et les volontaires techniciens sont rémunérés selon les régimes respectifs de la solde mensuelle et de la solde des volontaires, à partir du SI SOURCE SOLDE (successeur du SI LOUVOIS à compter d'avril 2020) ;
- les volontaires stagiaires (VS) sont rémunérés selon le régime de la solde spéciale, hors SOURCE SOLDE, via le SI LAGON, à partir des avances de trésorerie solde mises en place auprès des trésoriers militaires des régiments du SMA. Les ETPT correspondants ne sont pas suivis dans CHORUS mais dans le SI LAGON, SI métier de référence du SMA depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les corrections techniques appliquées (-0,58 ETPT au total) prennent en compte l'ajustement sur les ETPT de la modulation des mois d'entrée, rendue nécessaire du fait de la précision de l'outil Tango.

L'écart à la LFI de -558,5 ETPT est dû en majeure partie à une sous-consommation des volontaires (-549,5 ETPT) qui résulte des difficultés de « recrutement » du SMA en raison de la concurrence d'autres dispositifs d'insertion professionnels (contrat d'engagement jeunes – CEJ, notamment) et de l'obligation vaccinale.

L'écart entre les réalisations 2022 et 2021 est de -104,5 ETPT. Il se décompose en la baisse des ETPT de volontaires (-156 ETPT) et l'augmentation de l'effectif d'encadrement (+51,5 ETPT) suite aux mesures de créations des compagnies de Mayotte et de Hao, du permis pour tous et de la fin de montée en puissance du dispositif SMA 6000.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties <i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées <i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1349 – Volontaires du SMA	5 774,00	0,00	2,56	4 807,00	4 807,00	1,00	-967,00	+141,00
1361 – Personnels administratifs	2,00	1,00	1,00	4,00	0,00	1,00	+2,00	0,00
1362 – Personnels techniques	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	9,00	+1,00	0,00
1364 – Militaires (hors gendarmes)	402,00	0,00	1,00	459,00	49,00	1,19	+57,00	+61,00
1365 – Ouvriers d'Etat	1,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	-1,00	0,00
Total	6 179,00	1,00		5 271,00	4 856,00		-908,00	+202,00

REPARTITION DES EFFECTIFS

Le personnel du SMA est recruté tout au long de l'année sur la base de remplacements concomitants. Par convention, leur date d'entrée et de sortie est généralement fixée au 1^{er} janvier.

L'amendement relatif à la création de la compagnie de Hao en Polynésie française inclut une augmentation d'effectifs de 49 ETP, portant la cible globale du schéma d'emploi de la LFI 2022 à +251 ETP.

ENTRÉES-SORTIES RÉALISÉES EN 2022

Le personnel civil est mis en place par le ministère des armées, en fonction des postes rendus disponibles à la suite de mutations (réalisées sur demande des intéressés dans la majorité des cas). En 2022, les départs en retraite ont concerné 1 personnel administratif.

Les militaires sont affectés outre-mer pour une durée de 2 à 3 ans. Il n'y a pas de départ à la retraite pour cette catégorie de personnel durant leur mission. La prévision de +80 cadres en 2022 s'est traduite par un schéma d'emplois de +59 ETP en raison des difficultés des directions des ressources humaines des armées et services interarmées à honorer certains postes sous tensions (médecins, infirmiers par exemples). Par ailleurs, treize postes qui devaient être créés au 1^{er} juillet 2022 pour des militaires ont été civilianisés pour un recrutement de personnels civils au 1^{er} janvier 2023.

Au sein de la catégorie des volontaires, les volontaires stagiaires (VS) représentent près de 69 % des effectifs (53 % de l'effectif global du SMA) et se caractérisent par une grande volatilité. En effet, ils (2 722 ETPT) sont recrutés au titre de contrats courts (de 6 à 12 mois). La gestion est complexe en raison des flux importants d'entrées et de sorties qui s'effectuent tout au long de l'année. Aussi, le schéma d'emplois (-967 ETP) résulte de la conjonction des difficultés de recrutement et de l'efficacité des unités qui permet des insertions anticipées avant la fin de la formation.

In fine, 5 774 bénéficiaires sont sortis des formations proposées par le SMA en 2022. L'année 2022 a connu plus de sorties de volontaires que l'année 2021. Il s'agissait pour une large part de volontaires recrutés en 2021. Les recrutements 2022 n'ont pas été aussi importants que ceux de 2021 et n'ont pas permis de compenser les départs, ce qui génère un schéma d'emploi négatif.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	40,50	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services régionaux	1 218,00	1 211,50	0,00	0,00	-1,13	+52,63	+1,40	+51,23
Autres	4 485,50	3 936,00	0,00	0,00	+0,55	-156,55	+59,83	-216,38
Total	5 744,00	5 185,50	0,00	0,00	-0,58	-103,92	+61,23	-165,15

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	+1,00	38,00
Services régionaux	+60,00	1 238,00
Autres	+141,00	3 920,00
Total	+202,00	5 196,00

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

Les emplois de l'administration centrale correspondent aux postes de l'état-major du commandement du SMA, localisé à Paris. Les emplois des services régionaux correspondent à l'encadrement civil et militaire des autres organismes du SMA. Les emplois classés dans la catégorie « Autres » correspondent aux volontaires bénéficiaires du dispositif SMA. Cette catégorie d'emplois est marquée par un rythme atypique de recrutement et un taux d'attrition fluctuant et difficilement maîtrisable.

La colonne « corrections techniques » prend en compte l'ajustement sur les ETPT de la modulation des mois d'entrée, rendue nécessaire du fait de la précision de l'outil Tango.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	5 744,00	5 185,50
Total	5 744,00	5 185,50
Transferts en gestion		0,00

Le plafond d'emplois du programme 138 correspond uniquement à celui du SMA. Les dépenses de personnel, toutes catégories confondues, sont intégralement imputées sur l'action n° 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » de ce programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022 : 0

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETPT)		
		5 186
Effectifs gérant	102	1,97 %
administrant et gérant	53	1,02 %
organisant la formation	41	0,79 %
consacrés aux conditions de travail	8	0,15 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	0	0 %

Les effectifs consacrés à la gestion des ressources humaines, à l'organisation de la formation et aux conditions de travail sont définis par les référentiels en organisation des formations du SMA, élaborés en fonction du plafond d'emplois en ETPT autorisés dans la loi de finances.

Il est à noter que s'agissant du personnel « organisant la formation », cette typologie d'emplois est étroitement liée à la mission du SMA de formation professionnelle des volontaires.

Le pilotage et la politique des compétences RH sont, quant à eux, effectués par le ministère des armées (directions des ressources humaines des armées et services interarmées ; direction des ressources humaines du ministère de la défense).

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD) (1)	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	gérés pour le ministère (CLD, CFA) (2)
79,73 %	20,27 %	0 %	0 %	0 %
(1) mise à disposition (MAD)				
(2) congé de longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA)				

Cet indicateur permet de singulariser la gestion et l'administration des ressources humaines directement effectuées en régie par le SMA (engagés volontaires et volontaires du SMA) de celles partiellement et indirectement partagées avec le ministère des armées (cadres militaires et personnel civil).

L'effectif gérant est stable par rapport à l'exercice précédent.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	102 393 392	108 525 716	108 755 098
Cotisations et contributions sociales	59 855 085	63 876 969	62 984 634
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	51 798 772	56 031 547	54 038 879
– Civils (y.c. ATI)	1 035 278	1 034 426	1 098 608
– Militaires	50 763 493	54 997 121	52 940 272
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	80 700	120 000	72 575
Autres cotisations	7 975 613	7 725 422	8 873 180
Prestations sociales et allocations diverses	2 372 011	2 993 585	2 857 368
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	164 620 489	175 396 270	174 597 101
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	112 821 717	119 364 723	120 558 221
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

L'exécution du titre 2 hors CAS Pensions en 2022 est supérieure à la LFI et a été assurée par un décret de transfert du programme 212 « Soutien de la politique de défense » du ministère des armées pour couvrir un surcoût lié à la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) de 1,3 M€, par le dégel de la réserve de précaution (0,6 M€) et par des arrêtés de répartition (0,9 M€) depuis le programme 551 pour compenser les dépenses liées à l'indemnité inflation et à la variation du point de la fonction publique (+3,5 % au 1^{er} juillet 2022).

Au contraire, les dépenses liées au CAS Pensions ont été inférieures à la LFI, avec une consommation de 96,4 % des crédits accordés. L'assiette CAS Pensions déterminée en LFI pour le personnel civil a été légèrement sous-dimensionnée avec un montant de CAS en exécution de 1,1 M€ pour un montant programmé de 1,03 M€. S'agissant du CAS Pensions des militaires, son exécution à hauteur de 96,3 % s'explique par un surdimensionnement de l'évaluation LFI et par la sous-consommation d'ETPT militaires.

Le montant versé au titre des prestations sociales est étroitement lié à la situation familiale du personnel d'encadrement affecté dans les territoires ultramarins. Leur coût en 2022 a progressé mais reste inférieur à la prévision de la LFI.

Aucun crédit destiné à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) n'est consommé sur ce programme car elle est portée par le programme 212.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	112,82
Exécution 2021 hors CAS Pensions	112,82
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,00
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	0,00
Impact du schéma d'emplois	2,29
EAP schéma d'emplois 2021	0,28
Schéma d'emplois 2022	2,01
Mesures catégorielles	2,41
Mesures générales	1,31
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	1,25
Mesures bas salaires	0,04
GVT solde	0,45
GVT positif	0,45
GVT négatif	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,36
Indemnisation des jours de CET	0,01
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,36
Autres variations des dépenses de personnel	0,92
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,13
Autres variations	0,79
Total	120,56

Les facteurs d'évolutions sont liés aux déterminants habituels de la masse salariale (schéma d'emplois, GVT, mesures catégorielles).

En 2022, l'impact du schéma d'emplois s'élève à 2,01 M€ pour une prévision en LFI de 5,2 M€. Cette situation est due à la sous-réalisation du schéma d'emplois, du fait des difficultés de recrutement des volontaires ainsi qu'au décalage du recrutement de 13 cadres de juillet 2022 à janvier 2023.

Les mesures catégorielles prévues à hauteur de 0,72 M€ se sont élevées à 2,41 M€ compte tenu du surcoût de deux indemnités mises en place dans le cadre de la NPRM : l'indemnité de mobilité géographique des militaires (IMGM) et l'indemnité de sujétion d'activité opérationnelle (ISA0) (cf. paragraphe « mesures catégorielles »).

Les mesures générales (1,3 M€) comprennent l'impact de la variation du point de la fonction publique (+3,5 % au 1^{er} juillet 2022) pour 1,25 M€, les mesures bas salaires pour 0,04 M€ correspondant au relèvement de l'indice minimum de traitement au bénéfice de 128 agents ainsi que l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, qui a été versée à 64 agents pour un coût de 0,01 M€.

S'agissant du GVT, le personnel militaire qui constitue l'essentiel de l'encadrement du SMA est affecté pour 2 ou 3 ans. Le taux de progression de sa masse salariale est donc peu élevé. Le GVT positif a généré une variation de masse salariale de 0,45 M€ qui représente 0,37 % de la masse salariale exécutée, hors CAS Pensions.

Compte tenu de la faiblesse du flux d'entrées-sorties du personnel civil, de l'important mouvement de l'encadrement militaire remplacé par du personnel de grade et d'ancienneté équivalents et du type de rémunération des volontaires, le GVT négatif est nul.

Les rebasages comprennent notamment, au sein de la ligne « Autres rebasages », l'indemnité inflation versée au mois de mars 2022 pour 0,36 M€.

Les « autres variations des dépenses de personnel » ont été inférieures aux prévisions (-0,48 M€). Elles concernent :

- les prestations sociales (catégorie 23) (-0,9 M€ par rapport à la LFI) dont la protection sociale complémentaire représente 0,16 M€ ;
- les autres variations (+0,44 M€ par rapport à la LFI) dont les rétablissements de crédits (-0,04 M€ par rapport à la LFI) ; l'indemnité télétravail (215 €) et les indemnités d'installation outre-mer indexées sur le point d'indice (+0,48 M€ par rapport à la LFI) dont le versement se fait en plusieurs fractions sur deux années consécutives suivant l'affectation, pour le personnel nouvellement arrivé, en fonction du grade et de la situation familiale.

Enfin, il n'y a pas eu d'heures supplémentaires payées en 2022 et l'économie réalisée au titre de l'IECSG n'est pas significative.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1349 – Volontaires du SMA	9 333	9 333	9 333	8 487	8 487	8 487
1361 – Personnels administratifs	46 323	46 323	46 323	41 936	41 936	41 936
1362 – Personnels techniques	46 666	46 666	46 666	42 115	42 115	42 115
1364 – Militaires (hors gendarmes)	65 670	65 670	65 670	61 277	61 277	61 277
1365 – Ouvriers d'Etat	80 009	80 009	80 009	58 852	58 852	58 852

Les coûts moyens ont été déterminés à partir des restitutions de solde et de l'exécution 2022 par compte PCE constatée dans chorus. Ils correspondent, pour chaque catégorie d'emplois, au coût moyen annuel hors CAS Pensions et hors prestations sociales.

Le personnel du SMA ne servant que deux ou trois ans sur son poste, les coûts d'entrée et de sortie du personnel sont considérés comme identiques car tout personnel « sortant » est remplacé par un personnel de grade et de qualification équivalents.

L'évolution des coûts résulte non seulement des mesures catégorielles mises en œuvre en 2022, principalement dans le cadre de la nouvelle politique de rémunération des militaires, des situations familiales des personnels, mais également de la variation du point fonction publique (+3,5 % au 1^{er} juillet 2022).

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						9 864	9 864

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Bonification d'ancienneté agents de catégorie C	28	Personnel civil	Catégorie C	01-2022	12	9 864	9 864
Mesures indemnitaires						2 403 392	2 842 187
NPRM - Prime de performance	12	Militaires	Militaires	01-2022	12	19 668	19 668
NPRM - Prime de commandement et de responsabilité militaire	1 228	Militaires	Militaires	01-2022	12	330 509	330 509
NPRM - Indemnité de sujétion d'activité opérationnelle	1 240	Militaires	Militaires	01-2022	12	623 456	623 456
NPRM - indemnité de mobilité géographique des militaires	1 240	Militaires	Militaires	01-2022	12	1 342 000	1 342 000
Revalorisation de la solde des volontaires	3 200	Volontaires des armées	Volontaires des armées	11-2022	2	87 759	526 554
Total						2 413 256	2 852 051

Du fait de leur statut, les catégories de personnel du SMA bénéficient des mesures catégorielles du ministère des armées. L'année 2022 est la deuxième annuité de la mise en œuvre de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM). Ce volet intègre trois nouvelles mesures catégorielles :

- la prime de performance concernant des militaires spécialisés pour un surcoût de 0,02 M€, inférieur aux prévisions compte tenu de son application sur 5 mois ;
- la prime de commandement et de responsabilité militaire (remplaçant la NBI Durafour) pour un surcoût de 0,3 M€ ;
- l'indemnité de sujétion pour activité opérationnelle (ISAO) qui compense l'absence du militaire lors d'engagements opérationnels ou d'entraînement pour un surcoût de 0,6 M€, surcoût supérieur aux prévisions en raison des règles d'application plus larges et des taux plus importants que ceux des indemnités qu'elle remplace.

Le surcoût 2022 de l'indemnité de mobilité géographique des militaires a fait l'objet d'un transfert de crédits par le ministère des armées à hauteur de 1,3 M€ HCAS.

Enfin, la revalorisation de la solde des volontaires a généré un surcoût de 0,09 M€ sur les deux derniers mois de l'année et la bonification d'ancienneté des agents de catégorie C s'élève à 10 k€.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Le programme 138 ne supporte pas l'action sociale du SMA. Celle-ci est portée par le programme 212 « Soutien à la politique de défense » de la mission « Défense ».

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SHON du parc	m ²	0		242 438		242 438	
	2	SUB du parc	m ²	0		195 948		195 948	
	3	SUN du parc	m ²	0		69 162		69 162	
	4	SUB du parc domanial	m ²	0		54 668		54 668	
	5	Ratio SUB / SHON	%	0		83		83	
Occupation	6	Effectif ETPT (réf. PEA)	nb	37		5150		5187	
	7	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	0		13		13	
	8	Coût de l'entretien courant	€	0		6 481 576		6 533 164	
	9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	0		30		30	
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propiété)	€	AE	0	AE	2 831 749	AE	2 831 749
				CP	0	CP	3 796 834	CP	3 796 834
	11	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propiété)	€ / m ²	AE	0	AE	19	AE	19
			CP	0	CP	25	CP	25	
12	Coût des travaux structurants	€	AE	0	AE	5 781 723	AE	5 781 723	
			CP	0	CP	5 596 308	CP	5 596 308	

* Y compris les crédits d'entretien lourd financés sur le BOP ministériel du CAS "Gestion du patrimoine immobilier de l'État".

Le commandement du SMA en administration centrale, intégré au sein des locaux de la DGOM, est entièrement soutenu par le ministère chargé des outre-mer. Les items inscrits dans la colonne « services déconcentrés » correspondent aux dépenses effectuées au profit des régiments du SMA.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles**CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)****Génération 2019 - 2022**

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	5 440 000	1 767 815	1 767 815	1 701 486	1 663 765	4 982 934	4 972 319
Wallis-et-Futuna	5 440 000	1 767 815	1 767 815	1 701 486	1 663 765	4 982 934	4 972 319
Total	5 440 000	1 767 815	1 767 815	1 701 486	1 663 765	4 982 934	4 972 319

Seul le territoire de Wallis-et-Futuna a contractualisé une partie de ces crédits dans le cadre du contrat de convergence et de transformation sur le programme 138. Cette contractualisation concerne des actions de formation.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 1 912 471 835	CP ouverts en 2022 * (P1) 1 903 183 065
AE engagées en 2022 (E2) 1 871 218 956	CP consommés en 2022 (P2) 1 871 561 795
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 31 304 142	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 25 894 568
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 9 948 737	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 1 845 667 227

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 50 055 123				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) -49 484				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 50 005 639	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 25 894 568	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 24 111 071
AE engagées en 2022 (E2) 1 871 218 956	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 1 845 667 227	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 25 551 729
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 49 662 800
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 30 000 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 19 662 800

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

La majorité des dépenses du programme 138 « Emploi outre-mer » s'exécute sur l'année en cours. Par exception, quelques dépenses du dispositif ont généré des restes à payer.

L'évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2022, à hauteur de 49,66 M€, montant similaire à celui observé à la fin de la gestion 2021, se répartit comme suit :

- SMA : 28,52 M€, dont 80 % représente la part restant à verser sur les opérations d'investissement engagées en 2021 et 2022, notamment la réalisation de deux bâtiments pour les cadres célibataires du RSMA de Martinique, la construction de l'ensemble alimentation-loisirs du RSMA de Mayotte et l'extension de la capacité du centre médical du régiment de Nouvelle-Calédonie (à Koumac) ;
- hors SMA : 21 M€ portent sur :
 - les subventions versées au titre des dispositifs d'aide au fret ;
 - les subventions d'investissement au profit des entreprises ultramarines.

Justification par action

ACTION

01 – Soutien aux entreprises

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien aux entreprises		1 478 041 760	1 478 041 760	1 478 041 760		1 478 041 760
		1 725 888 761	1 725 888 761	1 726 533 769		1 726 533 769

Le dispositif d'allègement et d'exonération de cotisations de sécurité sociale dont bénéficient les entreprises et les travailleurs indépendants ultramarins participe à la lutte contre le chômage et à la compétitivité des entreprises ultramarines grâce à la réduction du coût du travail. Le financement est identique en AE et CP.

En 2022, 1 726,37 M€ en AE et CP ont été exécutés sur l'action 1 du programme 138, au titre de la compensation des exonérations de cotisations sociales patronales, soit près de 17 % (248,33 M€) de plus que le montant inscrit en LFI. Ce surcoût a été financé par le dégel intégral de la réserve de précaution, l'ouverture de crédits votés en loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2022 et par redéploiements au sein du programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 478 041 760	1 725 888 761	1 478 041 760	1 726 533 769
Transferts aux entreprises	1 478 041 760	1 725 888 761	1 478 041 760	1 726 533 769
Total	1 478 041 760	1 725 888 761	1 478 041 760	1 726 533 769

DÉPENSES D'INTERVENTION

AE = CP : 1 726,37 M€

Le dispositif de compensation des organismes sociaux représente en 2022 92 % des crédits hors titre 2 consommés sur le programme 138.

La dotation initiale de 1 478,04 M€ allouée au dispositif d'exonérations de cotisations a dû être abondée en fin de gestion pour répondre à l'évolution des hypothèses de dépenses établies par les caisses de sécurité sociale. Afin d'honorer les versements de fin de gestion, des redéploiements ont été opérés au sein du programme et des crédits supplémentaires ont été ouverts en loi de finances rectificatives de décembre 2022 pour un montant de 236,72 M€ en AE et 241,66 M€ en CP.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

Ces évolutions tiennent compte :

- des remontées de données au fil de l'exercice et de leur intégration, notamment pour la période d'avril à juillet (+41 M€) ;
- de l'impact global de la hausse de la masse salariale. Ce rebond dynamique dans les DROM a pu être observé dès le second semestre 2021 et découle en partie de la réforme de 2019, mise réellement en œuvre courant 2021 ;
- de la forte progression des auto-entrepreneurs, mouvement amplifié depuis la crise, parallèlement à la stagnation des exonérations sur les travailleurs indépendants classiques (à noter qu'avant 2020, il n'y avait pas de distinction entre les auto-entrepreneurs et les travailleurs indépendants classiques pour les 1^{re} et 2^e années) ;
- de l'évolution du bandeau maladie (+10,9 M€).

Outre le règlement de l'intégralité des besoins pour 2022, 18,41 M€ ont été versés à l'AGIRC-ARRCO correspondant à la dette de l'État au titre des exercices antérieurs.

Le total de ces crédits, soit 1 726,4 M€ ont été répartis comme suit :

	ACOSS	CCMSA	ENIM	UNEDIC	AGIRC-ARRCO	CPS de SPM	Total des versements
Entreprises et travailleurs indépendants implantées dans les DROM (LODEOM)	1 278 704 189	15 607 995	8 470 884	159 963 514	220 727 166	7 149 423	1 690 623 171
Contrat d'accès à l'emploi (CAE champ et hors-champ Exo DOM)	18 220	10 656					28 876
Déduction forfaitaire pour les particuliers employeurs dans les DROM	35 717 420						35 717 420
Total des versements par organisme de sécurité sociale	1 314 439 829	15 618 651	8 470 884	159 963 514	220 727 166	7 149 423	1 726 369 467

Déclinée par territoire, le nombre d'entreprises et effectifs salariés concernés s'établit comme suit :

	Nombre total d'entreprises 2022	Nombre d'entreprises 2022 ciblées par les exonérations spécifiques outre-mer	effectifs salariés
Guadeloupe	11 363	9 676	43 548
Guyane	4 860	3 997	19 210
Martinique	10 498	8 820	41 831
La Réunion	22 787	19 265	90 949
Saint-Pierre-et-Miquelon	752	694	1 521
Total	50 259	42 452	197 059

ACTION**02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	175 396 270	128 834 355	304 230 625	175 396 270	119 183 281	294 579 551
	174 597 101	122 209 886	296 806 986	174 597 101	122 598 803	297 195 903

L'exécution 2022 en AE de l'action 2 comprend des engagements réalisés sur l'année à hauteur de 297,47 M€ et des retraits d'engagements à hauteur de 0,66 M€ qui réduisent d'autant l'exécution issue de chorus.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	175 396 270	174 597 101	175 396 270	174 597 101
Rémunérations d'activité	108 525 716	108 755 098	108 525 716	108 755 098
Cotisations et contributions sociales	63 876 969	62 984 634	63 876 969	62 984 634
Prestations sociales et allocations diverses	2 993 585	2 857 368	2 993 585	2 857 368
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	66 670 331	77 863 066	66 578 018	75 003 550
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	59 223 257	70 518 072	59 130 944	67 658 555
Subventions pour charges de service public	7 447 074	7 344 994	7 447 074	7 344 995
Titre 5 : Dépenses d'investissement	26 103 369	15 469 749	21 866 000	20 120 500
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	26 103 369	15 451 383	21 866 000	20 102 134
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		18 366		18 366
Titre 6 : Dépenses d'intervention	36 060 655	28 877 071	30 739 263	27 474 752
Transferts aux ménages	25 593 655	18 692 648	20 369 763	17 348 329
Transferts aux entreprises		4 588		4 588
Transferts aux collectivités territoriales	6 728 400	2 019 507	6 630 900	1 946 507
Transferts aux autres collectivités	3 738 600	8 160 328	3 738 600	8 175 328
Total	304 230 625	296 806 986	294 579 551	297 195 903

Concernant le BOP SMA, les montants des engagements juridiques sont directement extraits de chorus, à savoir sans retraitement des clôtures d'engagements des années antérieures.

Par souci de lisibilité, l'ensemble des dépenses d'infrastructure du BOP SMA imputées sur le titre 3 sont détaillées dans les dépenses d'investissement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CATÉGORIE 31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE = 70,52 M€ ; CP = 67,66 M€

Les consommations en AE et en CP mentionnées ci-dessus correspondent aux consommations relatives aux dépenses de fonctionnement du SMA. Par rapport aux cibles de consommation inscrites au schéma de fin de gestion 2022, le taux de consommation pour le fonctionnement du SMA est de 96 % en AE et 90 % en CP.

La sous réalisation de ces objectifs est en lien direct avec la baisse conjoncturelle du nombre de bénéficiaires (non réalisation des ETPT), notamment dans les Antilles.

Une partie importante des crédits de fonctionnement vient du rattachement de fonds de concours (près de 40 %).

Ces dépenses ont permis de financer la formation professionnelle de 5525 bénéficiaires et le fonctionnement courant de huit formations administratives.

Les dépenses liées à la formation professionnelle :

Elles représentent 44,04 M€ en AE et 43,65 M€ en CP, soit 70 % des dépenses de fonctionnement.

Il s'agit essentiellement :

- de dépenses de formation directe : 18,11 M€ en AE et 18,26 M€ en CP

Le SMA met en œuvre 84 formations réparties dans 14 familles professionnelles (métiers de la terre et de la mer, du bâtiment et travaux publics, de la mécanique et travail des métaux, de la maintenance, des transports et de la logistique, de la gestion administrative des entreprises, de la sécurité, du commerce, de l'hôtellerie-restauration, des services, de l'action culturelle et sportive, de la remobilisation vers l'emploi ou du numérique). Pour 2022, ces formations regroupent 451 cohortes.

Le SMA poursuit sa politique d'adaptation des formations professionnelles offertes en fonction des besoins du secteur économique local et en développant les formations menant à un titre professionnel. Cette politique implique une mise aux normes permanente des filières et le recours à l'externalisation pour certains pans de la formation.

- de dépenses d'alimentation : 9,63 M€ en AE et 9,49 M€ en CP

Ces dépenses ont permis de financer les prestations d'alimentation au profit de près de 5 200 ETPT du SMA (cadres et volontaires). L'augmentation des dépenses d'alimentation s'explique par l'inflation du coût des denrées outre-mer.

- de dépenses liées au soutien courant des volontaires : 16,3 M€ en AE et 15,93 M€ en CP comprenant

- l'entretien immobilier : 9,7 M€ en AE et 9,47 M€ en CP

Cette dépense a contribué à entretenir un parc immobilier étendu sur 21 emprises dont la surface utile nette est de 69 162 m². Les travaux entrepris ont permis rattraper le retard pris (compte tenu de la priorité donnée aux investissements à réaliser dans le cadre du plan SMA 6 000) sur la maintenance obligatoire et la mise à niveau des emprises afin de garantir un usage sécurisé des bâtiments existants tout en améliorant leur performance technique et en abaissant leur coût de fonctionnement.

- les dépenses d'énergie et de fluides : 2,79 M€ en AE et 2,91 M€ en CP

Malgré l'augmentation des tarifs appliqués outre-mer, ces dépenses sont contenues par la mise en œuvre d'une politique globale de maîtrise des consommations visant à réduire les dépenses d'énergie et de fluides, notamment celles portant sur la climatisation.

- le transport : 1,73 M€ en AE et 1,39 M€ en CP

Il s'agit des dépenses liées au transport d'équipement et de matériels vers les formations du SMA situées en outre-mer (véhicules, engins de travaux publics, etc.). Le niveau de cette dépense est également lié au volume de mobilier à transporter pour équiper les bâtiments. Le montant a fortement diminué en 2022 avec l'impossibilité de commander des véhicules via l'UGAP entre mars et novembre.

- les dépenses postales et de télécommunication : 0,55 M€ en AE et 0,61 M€ en CP ;

Ces dépenses sont stables par rapport à 2022.

- l'ameublement : 1,53 M€ en AE et 1,55 M€ en CP

Il s'agit des dépenses de première dotation et de renouvellement de l'ameublement (acquisition de nouvelles collections pour l'ameublement des chambres collectives et des salles de formation des stagiaires). Ces dépenses sont en augmentation avec la création de nouvelles compagnies et le renfort d'effectifs pour Mayotte et Hao.

Les dépenses de fonctionnement courant et de soutien général :

Elles représentent 19,08 M€ en AE et 19,12 M€ en CP, soit 30 % des dépenses de fonctionnement et comprennent :

- les changements de résidence et frais de déplacements : 6,61 M€ en AE et 6,54 M€ en CP

Il s'agit des dépenses liées à la mutation des cadres affectés au SMA ainsi que celles liées aux missions et aux liaisons administratives, techniques et de commandement effectuées par le personnel du SMA. Le niveau de dépense est en augmentation par rapport à 2021 compte tenu de la mise en place de cadres pour la création des nouvelles compagnies de Hao et Mayotte.

- les locations immobilières : 12,47 M€ en AE et 12,57 M€ en CP

Cette dépense a permis de financer 864 baux destinés à l'hébergement des agents civils et militaires d'encadrement. La tendance légèrement haussière de la dépense est principalement liée à l'augmentation du nombre de cadres (+60), à l'adaptation du parc locatif à la composition des familles lors du plan annuel de mutation et à la revalorisation annuelle des loyers dont l'inflation est importante.

Hors SMA, 0,48 M€ en AE et 0,41 M€ en CP ont été consommés sur les dispositifs de formation des COM (cf. partie dépenses d'interventions).

CATÉGORIE 32 - SUBVENTIONS POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC

AE = CP : 7,34 M€

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, L'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM), unique opérateur du ministère des outre-mer, bénéficie d'une Subvention pour charges de service public (SCSP), fixée à 7,45 M€ en LFI 2022.

Après application de la mise en réserve gouvernementale, la SCSP de LADOM s'est élevée en 2022 à 7,34 M€ en AE=CP (cf. partie opérateur du programme).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

AE = 15,47 M€ CP = 20,12 M€

Les consommations mentionnées ci-dessus correspondent aux engagements et paiements du SMA en matière d'investissement. A ces engagements s'ajoutent les AE affectées sur Tranches fonctionnelles (TF) et non consommées d'un montant total de 19,55 M€. Ces AENE sont destinées essentiellement aux opérations suivantes qui visent à stabiliser le dispositif SMA afin de garantir son attractivité et son niveau de performance :

- 6 M€ du FEI relatifs à la rénovation/construction du parc de villas patrimoniales du RSMA de Martinique.
- 4,8 M€ pour la construction de 16 logements domaniaux en Guyane ;
- 3 M€ pour la compagnie supplémentaire à Mayotte et 1,32 M€ pour celle d'Hao ;
- 1,92 M€ pour la construction de logement cadres célibataires au RSMA de La Martinique ;

- 0,9 M€ ajoutés pour la construction du pôle de formation professionnelle restauration-Hôtellerie au RSMA de Guyane (7,6 M€ au total).

Dans un projet d'infrastructure, l'engagement du marché d'architecte suit la validation du programme généralement dans un délai d'un an et ceux des travaux dans un délai de 1 à 2 ans. Cette spécificité des projets de travaux concomitamment à plusieurs projets majeurs du SMA explique ainsi la consommation pluriannuelle future d'une masse importante d'AENE mises en places en 2022 et avant.

Depuis le premier Schéma directeur immobilier (SDI) du SMA validé en 2019, pour marquer la stabilisation du SMA au format SMA 6000, de nouveaux projets d'implantations sont en cours de définition :

- la réhabilitation du site de la compagnie de Bourg Murat à La Réunion;
- la création d'une compagnie supplémentaire à Mayotte;
- la création d'une compagnie à Hao en Polynésie française.

Ces trois projets, complexes dans leur définition et dans le montage des marchés de travaux, ont nécessités des études de faisabilité et des diagnostics préliminaires pour leur mise en programmation. Rentrant maintenant dans les phases de conception, les calendriers et coûts de ces opérations sont donc encore susceptibles d'évoluer pour se fiabiliser ensuite à l'issue de ces études.

Par ailleurs, le projet « ambitions Horizon 2030 » entériné par la quinquennal de 2023-2027 pour moderniser la formation du SMA, engendre la création ou la modification d'un nombre important d'infrastructures.

Les dépenses d'infrastructure :

Les AE ont été engagées à hauteur de 15,03 M€ et les CP ont été consommés à hauteur de 18,29 M€. Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- Constructions : 6,42 M€ en AE et 8,89 M€ en CP ;

Les principales dépenses de construction ont été tout d'abord destinées à la formation avec 866 k€ engagés pour l'installation de la nouvelle compagnie de Hao, 0,68 M€ pour l'augmentation de la capacité du centre médical de Koumac, 0,8 M€ pour l'extension de l'infirmerie de Saint pierre à la Réunion et 924 k€ pour l'ensemble restauration loisirs de Mayotte (marché de maîtrise d'œuvre). Une partie importante a également été consacrée aux logements domaniaux comme les 0,62 M€ pour la Guyane où le nombre de cadres augmente significativement, 0,66 M€ en Martinique et 0,55 M€ pour l'achat de maison à HIVA-OA où le marché locatif est extrêmement fermé.

- Travaux structurants : 5,78 M€ en AE et 5,6 M€ en CP ;

Des crédits ont été engagés majoritairement pour la réhabilitation des bâtiments « cadres célibataires » de Martinique (1,96 M€) ainsi que pour l'achat du site de Bourg-Murat à la Réunion (1,68 M€) afin de s'assurer de la maîtrise foncière pour ensuite réhabiliter le site. Des investissements majeurs ont été également réalisés pour la rénovation de bâtiments destinés aux stagiaires à la Réunion (0,35 M€), d'un bâtiment multisport à Mayotte (0,38 M€), la rénovation de l'infirmerie de Martinique (0,17 M€) ou encore la création d'une maison du SMA (adaptation d'un bien public mis à disposition) en Guyane (0,21 M€). Des crédits ont aussi été engagés pour la réhabilitation de bâtiment permettant d'accueillir la formation militaire transférée de Fréjus à Angoulême pour se rapprocher du CFSMA de Périgueux.

- Entretien lourd : 2,83 M€ en AE et 3,8 M€ en CP ;

Ces crédits ont principalement été engagés pour la maintenance lourde des bâtiments, des structures annexes et des réseaux. En 2022, cela a notamment permis l'augmentation de la capacité de la station d'épuration du régiment de Mayotte nécessaire pour l'accueil de plus de volontaires (0,81 M€), le ravalement de façades à La Réunion (0,21 M€) où le régiment est très exposé en façade maritime, la rénovation de toiture à Arue (257 k€) ou encore la rénovation de bâtiments de formation à Koumac (0,27 M€), et la finalisation de la réhabilitation des ateliers DML en Martinique (0,22 M€).

Les dépenses d'équipement :

Pour ces dépenses, les AE ont été engagées à hauteur de 7,35 M€ et les CP ont été consommés à hauteur de 6,28 M€. Elles ont financé la mesure « permis pour tous », des matériels (module d'hébergement, conteneurs frigorifiques), des véhicules et engins relatifs pour la création d'une compagnie à Mayotte et à Hao. Il s'agissait aussi de poursuivre l'équipement des pôles de formation des régiments ainsi que le renouvellement réglementaire du parc automobile (129 véhicules et engins achetés au total).

Une partie de la dépense (2,81 M€ en AE et 1,89 M€) est également consacrée au SI de suivi de formation LAGON.

DÉPENSES D'INTERVENTION

AE : 28,88 M€ ; CP : 27,47 M€

Après déduction des retraits d'engagements sur opérations antérieures, le bilan en crédits d'intervention s'élève à 28,88 M€ en AE et à 27,47 M€ en CP.

Les actions financées en 2022 sont présentées globalement par dispositifs ci-après et intègrent les crédits exécutés en titre 3 (0,48 M€ en AE et 0,41 M€ en CP).

1. Les dispositifs relevant de l'administration centrale : AE = 19,32 M€ ; CP = 17,92 M€

- **LADOM- Passeport mobilité formation professionnelle** : AE = 16,73 M€ ; CP = 15,39 M€

Le dispositif Passeport pour la mobilité de la formation professionnelle (PMFP) s'adresse aux demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, désireux d'accéder à une formation en mobilité en raison de la saturation ou de l'inexistence de la formation souhaitée dans leur territoire de résidence. Il se caractérise par une prise en charge, sous conditions de ressources, des dépenses liées à la mobilité (frais pédagogiques, d'installation et de mobilité et frais de transport).

Trois mesures sont ainsi inscrites au PMFP :

- l'allocation complémentaire de mobilité (ACM) ;
- l'action mobilité formation emploi (AMFE) et l'allocation d'installation (AI) ;
- l'accompagnement post-mobilité (APM), qui permet également au stagiaire d'assurer les dépenses liées à sa recherche d'emploi pendant une période de 2 mois après sa sortie de formation.

En 2022, 1 695 nouvelles mesures de formation professionnelle ont été engagées (+7 % par rapport à 2021), auxquelles viennent s'ajouter 176 mesures post-mobilité. L'activité connaît une reprise par rapport à l'exercice précédent même si elle demeure toujours inférieure à l'activité de l'année 2019 - dernière année de référence avant la crise sanitaire (-42,3 %).

Cette tendance recouvre toutefois des situations très contrastées en fonction des territoires :

- Mayotte est le seul territoire pour lequel l'activité PMFP 2022 est supérieure à l'activité constatée en 2019 (+22,5 %) ;
- l'activité PMFP 2022 de la Guadeloupe et la Martinique reste en recul de -57 % par rapport à 2019 et est également en recul respectivement de -25 % et -11 % par rapport à 2021. Cette situation est le reflet d'une frilosité importante au regard des projets de mobilité dans la suite des années Covid.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'année 2022 a été caractérisée par l'opérationnalisation des dispositions issues de l'accord cadre LADOM / Pôle emploi signé le 14 septembre 2021. Il prévoit en particulier le transfert à Pôle emploi, à compter du 1^{er} janvier 2022, de l'achat des formations relevant de la mesure « Mobilité Formation Emploi » du PMFP et des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle associées à ces actions. Depuis le 1^{er} janvier 2022, ce transfert est effectif. Ce nouveau modèle d'achat de formation implique pour 2022 et 2023 une prescription partagée entre LADOM et Pôle emploi et a requis de mettre en place de nouveaux processus de travail entre les deux établissements. Les demandeurs d'emploi ultramarins ayant un projet de formation professionnelle ne

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

pouvant se réaliser qu'en mobilité ont désormais accès aux actions de formation conventionnées par Pôle emploi ainsi qu'aux aides individuelles à la formation de Pôle emploi.

De plus, l'accès à Ouiform pour les équipes de LADOM situées dans les outre-mer permet également d'effectuer des positionnements sur des actions financées par les conseils régionaux de France hexagonale (programme « PRFP Métropole »).

L'activité sur ce programme a ainsi affiché une progression marquée par rapport aux années passées (281 actions PRFP Métropole en 2022 contre 61 en 2019 soit une progression de +360 %). Le nombre de contrats en alternance en mobilité accompagnés par LADOM en 2022 est également en progression significative en ayant plus que doublé : 114 contrats en alternance accompagnés en 2019 contre 270 en 2022. Ces résultats sont le reflet de la dynamique partenariale initiée avec certains opérateurs de compétences (OPCO) depuis fin 2021.

**Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle (PMFP)
Reporting des entrées en formation au 31 décembre 2022**

PROGRAMME	GUADELOUPE	SAINT-MARTIN	SAINT-BARTHELEMY	GUYANE	MARTINIQUE	MAYOTTE	REUNION	COM*	Total
Actions partenaires	9	6	0	12	13	36	33	0	109
Contrats Alternance	40	1	0	31	82	58	34	24	270
MFE	50	2	0	57	56	95	112	47	419
Dont 181 MFE Pôle emploi	21	1	0	31	27	33	56	12	
PRFP DOM	52	1	0	0	81	136	0	0	270
PRFP Métropole	27	2	0	44	68	49	59	32	281
Sanitaire et Social	14	0	0	6	4	64	57	0	145
Stage Pratique PMFP	0	0	0	0	2	101	98	0	201
Total	192	12	0	150	306	539	393	103	1 695
Réalisé 31/12/2021	255	7	0	142	342	395	375	67	1 583
Dont marché MFE (hors IFCASS ET CFSMA)	90	5	0	61	154	72	103	36	521
Dont PRFP Métropole	6	0	0	6	29	9	10	3	63
Variation 2022/2021	-25%	71%	0%	6%	-11%	36%	5%	54%	7%
Réalisé 31/12/2019	445	17	1	350	681	440	907	97	2 938
Dont marché MFE (hors IFCASS ET CFSMA)	145	6	1	210	362	125	331	53	1 233
Dont PRFP Métropole	5	0	0	5	29	10	9	3	61
Variation 2022/2019	-56,9%	-29,4%	0%	-57,1%	-55,1%	22,5%	-56,7%	6,2%	-42,3%

* Collectivités d'Outre-mer: Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna

- **Subvention à l'IFCASS** : 2,4 M€ en AE = CP

Le groupement d'intérêt public « Institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales (IFCASS) » prépare un public de jeunes ultramarins à des formations qualifiantes ainsi qu'à divers concours administratifs, prioritairement orientés vers les métiers de la santé et de l'accompagnement social. Dans ce cadre, il a pour objet d'assurer en priorité la formation de jeunes originaires d'outremer résidant dans leur département ou territoire d'origine.

Par convention budgétaire du 31 janvier 2022, l'IFCASS bénéficie d'une subvention de 2,4 M€ afin de lui permettre d'œuvrer pour l'insertion des jeunes ultramarins vers l'emploi ainsi qu'en matière d'accueil et d'hébergement de ces jeunes au sein de l'établissement. Cette dotation est affectée pour une part au fonctionnement de l'IFCASS à hauteur de 1,15 M€ et pour une autre part, 1,25 M€ est destiné à la construction d'une salle de restauration et aux travaux annexes, dans le prolongement des travaux d'amélioration déjà entrepris.

- **Autres mesures d'accompagnement** : AE = 0,19 M€ ; CP = 0,13 M€

Le ministère chargé des outre-mer apporte un soutien financier à plusieurs collectivités afin de les accompagner dans les politiques pour l'emploi en outre-mer et encourager l'inclusion dans l'emploi durable des ultramarins les plus en difficulté sur le marché du travail, avec :

- une participation de 0,1 M€ en AE=CP auprès de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), dans le cadre de la convention de partenariat, afin notamment de permettre à ce groupement d'intérêt public de mener des études d'impact d'insertion professionnelle, financer le réseau des correspondants régionaux et contribuer à faire cesser l'illettrisme ;
- la signature d'une convention triennale 2022-2024 fixant la participation de l'État et les modalités de financement pour l'expertise et l'appui à la formation, fournis par l'Agence nationale pour la formation des apprentis (AFPA) en Nouvelle-Calédonie.

2. Les dispositifs relevant de l'administration territoriale : AE = 10,05 M€ ; CP = 9,98 M€

- **Cadres de Mayotte** : AE = 0,31 M€ ; CP = 0,29 M€

Le dispositif « cadres de Mayotte », ouvre la possibilité à de jeunes mahorais de suivre une formation menant à un diplôme de niveau master 2 en prenant en charge à la fois le transport, une aide à l'installation et une allocation mensuelle pendant une durée de cinq ans. Cette dernière est destinée à « compléter les ressources financières » de l'étudiant et ne peut réglementairement dépasser 808 euros mensuels au titre des différentes aides financières versées par l'État (art. D. 1803-40 du code des transports). Cette politique vise à faciliter aux étudiants volontaires leur accès à l'emploi dans des postes d'encadrement dans les entreprises, les collectivités publiques et les établissements publics à Mayotte, c'est-à-dire dans la perspective d'un retour dans le département une fois le cursus de formation achevé (art. D. 180-37 du code des transports).

Lancé en 2018 avec une première promotion de seulement 12 étudiants, le programme est reconduit depuis 2021 avec l'entrée d'une nouvelle promotion de 30 étudiants, chaque année académique. Pour l'accompagnement pédagogique tout au long du parcours de formation et le suivi des mahorais bénéficiaires du programme Cadres Avenir, le ministère chargé des outre-mer s'appuie sur l'expérience de l'ACESTE CNAM.

Le montant total du financement pour 2022 s'est élevé à 0,31 M€ en AE et 0,29 M€ en CP.

- **Programmes spécifiques dans les collectivités du Pacifique** : AE = 9,74 M€ ; CP = 9,69 M€

Intitulé de la mesure spécifique	Consommation en AE au 31/12/2022	Consommation en CP au 31/12/2022
GIP cadre d'avenir	5 520 000	5 520 000
Chantier de développement local	2 325 254	2 325 110
Insertion dans l'emploi Bourse des îles	838 000	838 000
Jeunes stagiaires pour le développement	385 024	385 024
Programme cadre	260 828	260 828
Passeport mobilité formation professionnelle	193 161	185 722
Programme MBA	100 000	100 000
Insertion emploi COM CDEV	61 476	31 340
Autres aides à la formation	54 169	44 959
Formation professionnelle en mobilité	666	666
Total général	9 738 578	9 691 649

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie : 7,31 M€ en AE=CP

Intitulé de la mesure spécifique	Consommation en AE au 31/12/2022	Consommation en CP au 31/12/2022
GIP cadre d'avenir-Subvention	5 400 000	5 400 000
GIP cadre d'avenir-Personnel	120 000	120 000
Insertion dans l'emploi Bourse des îles	838 000	838 000

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

Intitulé de la mesure spécifique	Consommation en AE au 31/12/2022	Consommation en CP au 31/12/2022
Chantier de développement local	470 325	470 325
Jeunes stagiaires pour le développement	385 024	385 024
Programme MBA	100 000	100 000
Total général	7 313 349	7 313 349

L'accompagnement des jeunes constitue une des priorités de l'État en Nouvelle-Calédonie. En effet, 40 % des demandeurs d'emploi ont moins de 30 ans selon l'Institut de développement des compétences de la Nouvelle-Calédonie. 600 jeunes quittent le dispositif de formation initiale sans qualification et diplôme chaque année. Ces dispositifs d'insertion participent ainsi au rééquilibrage social, économique du territoire et à la lutte contre la délinquance. Ils sont également l'occasion de présenter aux jeunes, les autres dispositifs auxquels ils peuvent prétendre tels que le service civique et le SMA. Enfin, ces renforts constituent un réel appui aux municipalités dans la mise en œuvre de leurs missions.

- GIP Cadres Avenir : 5,52 M€ en AE=CP

Le programme « Cadres Avenir », anciennement programme « 400 Cadres », est né d'une volonté exprimée dans les accords de Matignon : « dans le but de rééquilibrer le partage de l'exercice des responsabilités, un important programme de formation de cadres, particulièrement de cadres mélanésiens, doit être engagé dans les meilleurs délais ». En partenariat avec les acteurs de la formation et en application des dispositions de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998, le groupement d'intérêt public Formation – Cadres Avenir a pour objet de favoriser le développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie.

Il consacre son action plus précisément à la formation et au rééquilibrage. A cette fin, il initie, anime et suit les actions visant à préparer et à favoriser la formation, en métropole, des cadres nécessaires au développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Dans ce cadre, le groupement Formation – Cadres Avenir gère en moyenne plus de 150 étudiants par an en hexagone.

En 2022, 5,52 M€ ont été délégués au titre du GIP formation Cadres Avenir (5,4 M€ pour le GIP et 0,12 M€ pour la rémunération d'un personnel du GIP, chargé de la plateforme numérique « France Alumni », également à la charge de l'État). Cette dotation a été versée en intégralité au GIP.

- Bourses des îles Loyautés : 0,84 M€ en AE=CP

Il s'agit d'attribuer aux élèves et étudiants méritants, bacheliers avec une mention, titulaires d'un diplôme de niveau III (BTS, DUT), étudiants titulaires d'un diplôme universitaire français, ou étranger reconnu par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, étudiants préparant un diplôme d'ingénieur, d'une école de commerce, d'une école normale supérieure, d'une école vétérinaire agréée par l'Éducation nationale une bourse spécifique, attribuée par décision de l'exécutif dans la limite des crédits budgétaires et selon les besoins exprimés par le plan de formation prévisionnelle validé par le bureau de l'assemblée de Province des îles Loyautés. L'étudiant s'engage à réaliser un projet professionnel pour la Province des îles Loyautés pendant les 7 années suivant l'obtention du diplôme. A défaut, l'étudiant doit rembourser la totalité des sommes perçues.

Dans le cadre du contrat de développement État/Province des îles Loyautés, 0,84 M€ ont été exécutés au titre de ce dispositif (AE=CP).

- Chantiers de développement local (CDL) : 0,47 M€ en AE=CP

La dotation 2022 a permis d'accueillir 101 stagiaires, pour un total de 302 mois CDL (contre 274 mois en 2021). Le nombre de stagiaires a légèrement augmenté de 2 % par rapport à 2021. La durée moyenne de chaque chantier a été de 2,9 mois (2,8 mois en 2021).

- Jeunes stagiaires pour le développement (JSD) : 0,39 M€ en AE=CP

La dotation 2022 a permis d'accueillir 97 stagiaires, pour un total de 302 mois CDL (contre 393 mois en 2021). Le nombre de stagiaires a diminué par rapport à 2021. La durée moyenne de chaque chantier a été de 3,1 mois (3,2 mois en 2021).

- Programme Master Business Administration (MBA) : 0,1 M€ en AE=CP

Le dispositif « Maîtrise en administration des affaires » appelé « MBA » a été mis en place en 2014 avec comme objectif de former des cadres dirigeants déjà en poste afin d'acquérir des outils de gestion et des postures managériales.

Le montant total du financement pour 2022 s'est élevé à 0,1 M€ en AE et en CP.

S'agissant de Wallis-et-Futuna : 2,02 M€ en AE et 1,97 M€ en CP

Intitulé de la mesure spécifique	Consommation en AE au 31/12/2022	Consommation en CP au 31/12/2022
Chantier de développement local	1 453 141	1 452 997
Programme cadre	260 828	260 828
Passeport mobilité formation professionnelle	193 161	185 722
Insertion emploi COM CDEV	61 476	31 340
Autres aides à la formation	54 169	44 959
Formation professionnelle en mobilité	666	666
Total général	2 023 441	1 976 512

- Chantiers de développement locaux : 1,45 M€ en AE et CP

La circulaire du 15 juillet 1991 maintient les chantiers de développement local (CDL) dans les TOM en l'absence de dispositifs et d'aides spécifiques à l'insertion. Les chantiers doivent offrir un double accompagnement : une aide financière temporaire et une aide à la réinsertion sociale et professionnelle (ou complément de formation initiale pour les jeunes).

Sur le territoire de Wallis, le dispositif est piloté par la circonscription d'Uvéa pour les chantiers conduits par la chefferie et par le Service de l'inspection du travail et des affaires sociales (SITAS) pour le suivi de tous les autres organismes d'accueil. Sur l'île de Futuna, le dispositif est piloté par le SITAS pour les circonscriptions comme pour les associations.

Rattaché au CCT 2019-2022, le dispositif bénéficie d'une enveloppe contractualisée de l'État de 4,39 M€.

A l'issue de l'exercice, Wallis-et-Futuna a consommé 1,45 M€ en AE et 1,45 M€ en CP au titre du présent dispositif.

- Cadres de Wallis-et-Futuna : 0,26 M€ en AE=CP

Le SITAS a consommé 0,26 M€ en AE=CP pour le dispositif « Cadres de Wallis-et-Futuna » au 31 décembre 2022.

- Passeport mobilité formation professionnelle : 0,19 M€ en AE et CP

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

La mise en œuvre du PMFP est effectuée par le SITAS en partenariat avec LADOM pour les jeunes en formations professionnelles hors territoire (métropole, Nouvelle-Calédonie, etc.) avec possibilité de prise en charge des frais de déplacement, des frais de formation, d'aide financière mensuelle ou d'aide à l'installation.

Le dispositif bénéficie d'une enveloppe contractualisée de l'État de 1,06 M€, pour la période 2019-2022, dans le cadre des contrats de convergence et de transformation.

Le SITAS a consommé 0,19 M€ en AE et 0,19 M€ en CP au 31 décembre 2022.

- Insertion emploi Com CDEV : 0,06 M€ en AE et 0,03 M€ en CP

Le dispositif bénéficie d'une enveloppe contractualisée de l'État de 0,38 M€, pour la période 2019-2022, dans le cadre des contrats de convergence et de transformation.

Wallis-et-Futuna a engagé des crédits essentiellement dans le domaine de la formation des acteurs du secteur primaire (0,05 M€).

- Autres aides à la formation (prime à la création d'emploi en faveur des jeunes) : 0,05 M€ en AE et 0,04 M€ en CP

Il s'agit d'une aide, prime versée pour le recrutement d'un jeune sans emploi âgé de 16 à moins de 26 ans, en contrat à durée déterminée, à temps complet, pendant 3 ans. L'aide accordée représente 20 % du SMIG pour les deux premières années et 10 % pour la troisième année.

Au 31 décembre 2022, la consommation s'établit à 0,05 € M€ en AE et 0,04 M€ en CP.

S'agissant de la Polynésie Française : 0,40 M€ en AE = CP

Intitulé de la mesure spécifique	Consommation en AE au 31/12/2022	Consommation en CP au 31/12/2022
Chantier de développement local	401 788	401 788
Total général	401 788	401 788

- Chantiers de développement locaux : 0,40 M€ en AE=CP

Ce dispositif des chantiers de développement local a pour objectif de procurer une aide financière temporaire et une insertion professionnelle à des populations particulièrement défavorisées en contrepartie d'un travail d'intérêt général. Les chantiers sont ouverts aux personnes âgées d'au moins 16 ans et de moins de 26 ans (chantiers « jeunes » d'une durée de 12 semaines) et aux personnes de 26 ans et plus (chantiers « adultes » d'une durée minimale de 4 semaines), à la recherche d'un emploi.

En 2022, la dotation a permis de financer les cotisations sociales auprès de la caisse de prévoyance sociale ainsi que 239 contrats CDL (contre 202 contrats en 2021).

Cette augmentation du nombre de contrat CDL résulte du doublement du nombre de contrats CDL adultes de 4 semaines, passant de 43 en 2021 à 98 en 2022. En conséquence, il y a eu moins de contrats de longue durée (8 et 12 semaines).

S'agissant du secteur d'activité, plus d'un tiers des CDL ont été recrutés pour exercer une activité dans les domaines « Protection de l'environnement et entretien des espaces verts », 25 % pour exercer des missions d'auxiliaire de bureau et 15 % dans l'entretien du bâtiment.

On observe une quasi parité dans l'attribution des contrats : 123 CDL masculins et 118 CDL féminins.

Les CDL jeunes positionnés en priorité dans les associations et les communes ont fait l'objet d'une sélection État-Pays. Le Haut-Commissariat et le SEFI travaillent en partenariat pour proposer aux CDL jeunes une offre de formation adaptée à leur situation familiale et géographique.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

L'année 2022 a également été marquée par la revalorisation du SMIC intervenue à deux reprises, tout d'abord au 1^{er} mai 2022, puis au 1^{er} octobre 2022, ce qui a nécessité d'adapter les prévisions financières de la dotation CDL aux évolutions du SMIG horaire.

Enfin, comme chaque année, afin d'optimiser les crédits de la dotation CDL, l'ensemble des démissions en cours de chantier, ont dégagé des reliquats qui ont pu être rapidement redéployés sous la forme de nouveaux contrats CDL.

ACTION**03 – Pilotage des politiques des outre-mer**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 3 517 022	2 100 000 3 517 022		2 100 000 3 195 202	2 100 000 3 195 202

L'exécution 2022 en AE de l'action 3 comprend des engagements réalisés sur l'année et des retraits d'engagements qui réduisent d'autant l'exécution issue de chorus. Après correction de ces retraits antérieurs à 2022, la consommation s'établit à 3,52 M€ en AE et 3,20 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 100 000	3 464 187	2 100 000	3 107 680
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 100 000	3 464 187	2 100 000	3 107 680
Titre 5 : Dépenses d'investissement		52 835		87 522
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		52 835		87 522
Total	2 100 000	3 517 022	2 100 000	3 195 202

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**CATÉGORIE 31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL**

AE : 3,47 M€ - CP : 3,11 M€

L'action recouvre les dépenses courantes des trois entités du ministère chargé des outre-mer : le cabinet du ministre délégué chargé des outre-mer, la Délégation interministérielle à l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer (DIECFOMVI) et la Direction générale des outre-mer (DGOM). L'exécution consiste, pour

l'essentiel, en dépenses de fournitures et matériels de bureau, déplacements, documentation, frais de communication et de représentation.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

AE : 0,05 M€ - CP : 0,09 M€

Dans une logique de mutualisation, les dépenses d'infrastructures, de réseaux de communication et informatiques ainsi que des dépenses immobilières sont financées sur les crédits du ministère de l'intérieur. La mission « Outre-mer » reste en charge de ses immobilisations incorporelles et de son parc automobile. À cet égard, le travail de rationalisation et de verdissement du parc de véhicules s'est poursuivi en 2022 avec l'achat d'un véhicule hybride pour le ministère et le paiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

ACTION

04 – Financement de l'économie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Financement de l'économie		24 302 576	24 302 576		23 014 576	23 014 576
		19 603 287	19 603 287		19 234 021	19 234 021

L'exécution 2022 en AE comprend les engagements réalisés sur l'année à hauteur de 20,05 M€ et des retraits d'engagements antérieurs de 0,93 M€.

Par ailleurs des dépenses imputées sur l'action 1 mais relevant bien du dispositif d'aide au fret, sont intégrées à la justification des crédits exécutés et présentés ci-après.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-2 429		12 880
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-2 429		12 880
Titre 6 : Dépenses d'intervention	24 302 576	19 605 716	23 014 576	19 221 141
Transferts aux entreprises	22 302 576	17 330 675	21 014 576	17 084 895
Transferts aux collectivités territoriales		7 000		7 000
Transferts aux autres collectivités	2 000 000	2 268 041	2 000 000	2 129 246
Total	24 302 576	19 603 287	23 014 576	19 234 021

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

DÉPENSES D'INTERVENTION**20,05 M€ EN AE ET 19,40 M€ EN CP****CATÉGORIE 62 : TRANSFERTS AUX ENTREPRISES****17,77 EN AE ET 17,26 EN CP**

Les montants présentés dans les dispositifs ci-dessous, tiennent compte également des crédits exécutés sur les autres catégories de dépenses (0,6 M€ en AE et 0,3 M€ en CP).

Abaissement du coût du fret AE : 5,08 M€ CP : 3,61 M€

Au 31 décembre 2022, les crédits consommés apparaissent nettement inférieurs aux montants votés en LFI (7,80 M€ en AE et 6,51 M€ en CP). Plusieurs phénomènes expliquent cette situation : la transmission tardive des dépôts de dossiers de subventions voire leur report sur 2023, une sur-estimation de certains territoires, enfin le processus d'instruction de l'aide au fret qui reste très largement assumé par les autorités de gestion FEDER. En raison de sa longueur (2 ans et demi en moyenne) et de sa complexité, il est difficile à appréhender pour les entreprises et pour les autorités qui en ont la charge.

Toutefois, malgré ces aléas de gestion, 140 subventions ont été attribuées à 79 entreprises. La subvention moyenne s'est établie à 36 287 € (contre 22 484 € en 2021), montant en augmentation de 61 % par rapport à 2021. Cependant, sur l'ensemble des territoires bénéficiaires, seule une certaine typologie d'entreprises du tissu productif a accès à l'aide au fret. Les TPE-PME et les entreprises artisanales peinent à la mobiliser.

En effet, les subventions versées en 2022 bénéficient toujours majoritairement aux entreprises de l'industrie manufacturière (81 %), tant par le nombre d'établissements bénéficiaires du dispositif que par les montants consacrés. Les autres secteurs bénéficiaires sont, tout comme en 2021 la « production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution » ainsi que la construction. Ces deux secteurs représentent au total 13 % des subventions octroyées.

Territoires	AE	CP	Nombre d'entreprises subventionnées au regard des AE ouvertes en 2022	Nombre de subventions attribuées au regard des AE ouvertes en 2022
Guadeloupe	1,56	1,05	25	81
Guyane	1,02	0,64	12	15
La Réunion	0,09	0,52	9	9
Martinique	1,95	1,03	13	14
Mayotte	0,13	0,13	2	2
Saint-Martin	0,25	0,17	8	8
Saint-Pierre-et-Miquelon	0,02	0,02	5	5
Wallis-et-Futuna	0,06	0,06	5	6
Total	5,08	3,61	79	140

Autres aides aux entreprises : 1,38 M€ en AE et 1,32 M€ en CP

En mai 2022, le contexte économique a conduit à une hausse significative des prix ainsi administrés. Dans les Antilles et en Guyane, une solution a été trouvée en liaison avec la SARA, qui a proposé de modérer la hausse des carburants en compensant par une hausse plus importante du kérosène, dont le prix n'est pas réglementé. À La Réunion et à

Mayotte, cette solution n'étant pas opérante, la Première ministre a décidé, à titre exceptionnel, par arbitrage en date du 31 mai 2022, de contenir la hausse prévue du supercarburant en compensant le manque à gagner pour les fournisseurs concernés, par une aide financière de l'État, apportée par les crédits du ministère chargé des outre-mer.

La mesure concerne le seul mois de juin à La Réunion, avec une prise en charge par l'État à hauteur de 9 centimes/litre, permettant de contenir la hausse du supercarburant à 10 centimes. A Mayotte, la mesure concerne le mois de juin, avec une prise en charge par l'État à hauteur de 8 centimes/litre, permettant de contenir la hausse du supercarburant à 8 centimes. Cette mesure a été reconduite au mois de juillet, avec une prise en charge par l'État de 4 centimes/litre.

Une subvention de 1,10 M€ a été versée aux entreprises pétrolières de la Réunion et 0,2 M€ à TotalEnergies de Mayotte.

Le Prêt de développement outre-mer (PDOM) : 9,50 M€ en AE = CP

Lancé en 2017, le Prêt de développement outre-mer (PDOM), porté par Bpifrance, est un prêt sans garantie à destination des PME. Pour l'année 2022, les décaissements réalisés par BPI France s'élèvent à 33,06 M€.

Le PDOM intervient en qualité de produit de cofinancement, au côté d'un financement privé (participatif, bancaire, apport en capital ou en quasi-fonds propres). Le coût du financement privé étant plus élevé en outre-mer que dans l'hexagone, le taux bonifié du PDOM permet aux entreprises ultramarines de se financer à un taux moyen similaire à celui observé dans l'hexagone.

En 2022, **2 M€** attribués au dispositif ont permis les évolutions suivantes :

- couverture par le PDOM de l'augmentation du Besoin en fonds de roulement (BFR) généré par les problématiques de logistique et d'approvisionnement (stockage, coût d'approvisionnement, fret) : les entreprises font actuellement face à des surcoûts concernant leur chaîne logistique, autant au niveau des importations que des exportations, liés à l'augmentation du coût du fret et des matières premières, de l'indisponibilité des marchandises, du sur-stockage induit par cette situation et des délais allongés de transport des conteneurs. L'ensemble de ces aléas a engendré un surcoût global de 30 % dans les outre-mer. Le PDOM apportera donc une solution de trésorerie aux entreprises ultramarines, très dépendantes de ces problématiques de chaîne logistique ;
- relèvement du plafond par bénéficiaire de 750 k€ à 1 M€ : afin d'intégrer les nouveaux besoins de logistique et d'approvisionnement décrits ci-dessus, il s'agit de pouvoir accompagner les entreprises ultramarines sur des projets plus conséquents et de couvrir des dépenses plus importantes liées à l'augmentation du BFR.

Ces extensions du PDOM, en montant et en objet, visent à offrir une meilleure solution aux besoins identifiés sur le terrain et non-encore couverts par l'offre actuelle, au profit des entrepreneurs ultramarins, qui ont dû affronter la crise sanitaire et doivent désormais construire durablement la relance.

Par ailleurs, une dotation de **7,5 M€** a été attribuée à Bpifrance pour la mise en place d'une nouvelle déclinaison du dispositif : le PDOM « Transmission ».

Il s'agit d'un prêt sans garantie, d'un montant unitaire compris entre 10 k€ et 1 M€, d'une maturité comprise entre 5 et 7 ans, à destination des TPE et PME de plus de 3 ans. Ce dispositif finance la transmission de la majorité du capital, des droits de vote, ou le cas échéant, d'une position minoritaire ayant vocation à atteindre la majorité dans un temps déterminé ; l'acquisition éventuelle par un ou des actionnaires majoritaires d'une minorité du capital lors de la reprise du fonds de commerce.

Le « PDOM transmission » vise à répondre à l'enjeu décisif que va constituer la transmission d'entreprises dans les prochaines années. En effet, le vieillissement des dirigeants d'entreprise dans les outre-mer, plus avancé qu'en métropole, constitue un risque de perte de vitalité des PME et d'altération du potentiel de croissance territorial. Il s'agit, de maintenir la pérennité des PME, qui jouent un rôle essentiel dans le développement économique autonome des outre-mer, où les grandes entreprises sont peu présentes pour des raisons de taille critique.

Le développement de l'innovation et de l'investissement : 2 M€ en AE=CP

Afin de favoriser l'émergence en outre-mer de projets innovants et environnementaux-compatibles, l'État a missionné Bpifrance dès 2019 pour décliner une offre spécifique via deux produits :

- une « subvention d'investissement » permettant à l'entreprise de maîtriser ou diminuer son impact sur l'environnement (montant d'aide maximum de 100 k€ (200 k€, en cas exceptionnel), et en respect du plafond d'aide de minimis) ;
- une « subvention d'innovation » pour répondre aux besoins des sociétés innovantes en matière d'industrialisation et de déploiement de leurs projets de R&D (couverture de 75 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite du respect des plafonds d'aide autorisés au titre du règlement de minimis).

Aux termes de la convention relative au fonds de subventions des outre-mer signée le 4 décembre 2019 avec Bpifrance, le ministère chargé des outre-mer a mobilisé 10 M€ (6 M€ en 2019 et 4 M€ en 2020) pour la mise en œuvre des deux outils de subvention, complétée en 2021, par une subvention d'investissement de 4 M€, dans le but de soutenir la relance, ainsi que 0,5 M€ pour le financement de projets supplémentaires en Nouvelle-Calédonie.

En 2022, 2,00 M€ en AE=CP ont permis de poursuivre le dispositif.

Le soutien à l'internationalisation des économies ultramarines - Business France : CP : 0,77 M€

Le partenariat entre le ministère chargé des outre-mer et Business France permet d'abonder les programmes nationaux de l'opérateur au bénéfice des PME et ETI des DROM. La convention, engagée en toute fin d'exercice 2021 pour permettre un démarrage immédiat des actions pour 2022, a ainsi permis de couvrir de 50 à 80 % des frais de prospection commerciale et 60 % du coût d'un Volontariat international en entreprise (VIE) pour une entreprise ultramarine.

- 73 entreprises des DROM ont été préparés à l'export ;
- 83 ont participé à une délégation commerciale ;
- 39 VIE ont effectué une mission à l'étranger pour le compte d'une entreprise des DROM.

Dans le contexte de crise sanitaire, le ministère chargé des outre-mer a par ailleurs souhaité porter à 60 % l'aide au financement des VIE cumulable avec le plan national « chèque relance export », afin de soutenir les plans d'internationalisation des PME et ETI des outre-mer.

Subventions diverses : 0,39 M€ en AE=CP

Le ministère chargé des outre-mer apporte son soutien à diverses manifestations mobilisant les entreprises ultramarines, notamment dans les secteurs des nouvelles technologies, du numérique, de l'innovation.

0,39 M€ en AE=CP ont ainsi été versés pour contribuer au financement de concours, conférences, ateliers.

CATÉGORIE 64 : TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

2,27 M€ EN AE ET 2,13 M€ EN CP

La principale dépense concerne le soutien au micro-crédits.

Le soutien au micro-crédit : AE= 1,69 M€ CP = 1,79 M€

Avec un tissu économique principalement constitué de très petites entreprises, l'accès au crédit dans le cadre de projets professionnels constitue un vecteur d'insertion professionnelle particulièrement adapté.

À ce titre, l'accompagnement par des acteurs spécialisés (aide au montage de projet, financement et suivi post création, conseils) contribue de manière décisive à l'insertion sociale et professionnelle. C'est dans ce cadre qu'intervient le financement par le ministère chargé des outre-mer de partenariats avec les acteurs du microcrédit et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), France Active, Initiative outre-mer et, depuis 2022, la confédération générale des sociétés coopératives et participative (CG SCOP).

- L'Adie : la convention du 14 septembre 2022 entre l'ADIE et le ministère a permis de fixer de nouveaux objectifs :
 - appuyer la sortie de l'économie informelle par l'accompagnement à la formalisation d'activité : déploiement du programme « Tremplin » d'accompagnement à destination des entrepreneurs informels, avec 340 personnes supplémentaires accompagnées à la formalisation d'activité. À titre incitatif, le ministère finance une prime d'un montant de 1 000 € devant intervenir en complément d'un microcrédit ;
 - soutenir la croissance d'activité : l'Adie renforce sa présence et développe son offre de services dans les territoires ultramarins, avec un objectif de 10 % de croissance par an.

En 2022, la contribution du ministère a permis à l'Adie d'octroyer 11 799 microcrédits dans les outre-mer. 1,5 M€ ont ainsi été engagés et 1,35 M€ versés en CP, dont 0,15 M€ à titre de solde de la convention 2021.

- France Active : en 2021, 0,3 M€ ont été engagés au titre de la convention triennale passée avec France Active afin de pérenniser sa présence en Guadeloupe, en Guyane et à Mayotte, permettre le déploiement de l'ensemble de ses outils financiers et son développement en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie. Ce financement a permis à France Active d'accomplir ses missions avec la mise en œuvre de 132 projets et la création ou consolidation de 475 emplois (2,4 M€ en prêts bancaires garantis, 4,8 M€ en prêts bancaires associés, 1,6 M€ en prêts solidaires et fonds propres et 813 k€ en prêts locaux). En 2022, France Active a perçu 0,18 M€ en CP pour couvrir les conventions établies en 2019 et 2021.

- Initiative outre-mer a perçu une subvention en 2022, afin d'accompagner et professionnaliser ses plateformes locales, promouvoir son projet aux niveaux régional, national et européen, renforcer ses partenariats financiers publics et privés et permettre aux ultra-marins présents dans l'hexagone de créer leur entreprise dans le cadre d'un projet de retour dans leur territoire d'origine ; les actions conduites ont porté sur le financement de 572 entreprises, pour 1 170 emplois créés ou maintenus.

En 2022, la contribution du ministère a notamment permis la création du poste de délégué de la coordination régionale initiative outre-mer, qui a pris ses fonctions le 14 mars 2022, afin d'animer le réseau et assurer la réalisation des objectifs fixés par le ministère.

Le montant de la participation s'est chiffré à 0,1 M€ en AE et 0,18 M€ en CP dont 0,1 M€ pour solde d'une convention antérieure.

- la CG SCOP, financée pour la première fois, à hauteur de 0,098 M€ en AE et 0,079 M€ en CP, afin de :
 - accompagner les projets coopératifs à La Réunion et à Mayotte, où les besoins sont les plus prégnants ;
 - déployer les outils financiers du mouvement coopératif, qui disposent de fonds actuellement sous-mobilisés et qui peuvent venir en complément des prêts participatifs de France Active pour de petits financements ;
 - augmenter le taux d'adhésion des coopératives au mouvement régional : l'objectif est d'obtenir un taux d'adhésion de 70 % à l'horizon 2025 (actuellement 46 % hors COM du Pacifique).

Des travaux prospectifs sont également en cours concernant la Polynésie française, où sa présence est conditionnée à la possible ratification prochaine du droit coopératif par l'Assemblée de la Polynésie française.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	163 500	163 500			255 000	255 000
Transferts	163 500	163 500			255 000	255 000
LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité (P138)	7 337 198	19 515 584	31 140 729	25 916 837	24 058 195	22 723 208
Subventions pour charges de service public	7 337 198	7 337 198	7 447 074	7 447 074	7 329 999	7 330 000
Dotations en fonds propres		711 204				
Transferts		11 467 182	23 693 655	18 469 763	16 728 196	15 393 208
Business France (P134)	775 000	216 637				773 870
Transferts	775 000	216 637				773 870
Universités et assimilés (P150)					7 000	7 000
Transferts					7 000	7 000
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)					90 000	15 000
Transferts					90 000	15 000
Total	8 275 698	19 895 721	31 140 729	25 916 837	24 410 195	23 774 078
Total des subventions pour charges de service public	7 337 198	7 337 198	7 447 074	7 447 074	7 329 999	7 330 000
Total des dotations en fonds propres		711 204				
Total des transferts	938 500	11 847 319	23 693 655	18 469 763	17 080 196	16 444 078

Le programme 138 « Emploi outre-mer » vise à soutenir la politique de l'emploi en outre-mer au profit des publics les plus éloignés de l'emploi (améliorer le taux d'emploi, favoriser l'accompagnement, l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés spécifiques d'insertion et/ou de maintien sur le marché du travail ou tout simplement de mobilité). A ce titre, les principaux opérateurs financés par le programme 138 sont :

- LADOM, l'opérateur de la mission outre-mer (cf. partie Opérateur) ;
- Business France, qui a bénéficié de financements au titre de l'action n° 4 « Financement de l'économie » ;
- Campus France et l'AFPA ont bénéficié de financements au titre des actions de formation financées sur l'action n° 2 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	Réalisation 2021 Prévision 2022 Réalisation 2022	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	
LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité	0 0 0	124 127 125	12 15 13	12 15 13	0 0 0	6 8 8
Total	0 0	124 127	12 15	12 15	0 0	6 8

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes Réalisation 2021 Prévision 2022 Réalisation 2022	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
	0	125	13	13	0	8

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	127	125

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	0

Opérateurs

OPÉRATEUR

LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé des outre-mer et du ministère chargé des comptes publics, LADOM est chargée d'une mission de service public afin de favoriser la mobilité des résidents des départements et régions d'outre-mer hors de leur territoire dans le cadre de la politique nationale de continuité territoriale. En 2022, les axes de travail prioritaires ont été consacrés à la déclinaison opérationnelle du nouvel accord-cadre 2021-2023 avec Pôle Emploi et le renforcement des fonctions support de l'agence.

La déclinaison de l'accord cadre

L'année 2022 a été caractérisée par l'opérationnalisation de l'accord cadre LADOM / Pôle Emploi signé le 14 septembre 2021. Cet accord prévoit en particulier le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2022, de l'achat des formations relevant de la mesure « Mobilité formation emploi » (MFE) du « Passeport mobilité formation professionnelle » et de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle à Pôle Emploi. L'offre de formation proposée aux stagiaires ultramarins s'est donc considérablement améliorée par l'accès à tout le catalogue des formations ouvert chez Pôle Emploi.

Les services de LADOM et de Pôle Emploi ont travaillé, sur l'exercice 2022, à la mise en place des pré-requis indispensables à l'opérationnalisation des dispositions de l'accord.

Cette année de transition se traduit temporairement par une baisse de l'activité PMFP. Cependant les conseillers en insertion de LADOM demeurent pleinement mobilisés sur ses missions traditionnelles de sécurisation des parcours de formation en mobilité des stagiaires ultramarins, par exemple sur l'accompagnement à la recherche d'un logement.

La continuité territoriale

Dans le cadre de sa mission de soutien aux ultramarins souhaitant voyager vers l'hexagone pour préserver les liens familiaux et promouvoir les relations culturelles et économiques, LADOM délivre des aides mobilisables tous les quatre ans à utiliser pour l'achat d'un aller/retour. Ces aides sont attribuées sous condition de ressources (quotient familial annuel inférieur à 11 991 euros), afin de concentrer le bénéfice de ces aides sur les revenus les plus modestes. La dépense relative à la continuité territoriale s'est élevée, en 2022, à 14,5 M€.

Aux Martiniquais, Guadeloupéens, Saint-Martinois, Saint-Barthélemeens, Guyanais, et Mahorais viennent s'ajouter cette année les Réunionnais. En effet, la Région Réunion a tenu compte de l'impact de la revalorisation de l'ACT effectuée en 2021 (qui rendait le dispositif de LADOM plus favorable), en modifiant son dispositif de continuité territoriale (conduisant ainsi LADOM à reprendre cette activité). La Région a, dans ce cadre, signé une convention avec LADOM afin d'attribuer un financement complémentaire.

Concernant le champ de la formation, d'autres partenariats sont porteurs de solutions pour les ultramarins comme celui avec le SMA (83 mesures), l'IFCASS (160 mesures), ou via les conventions entre LADOM et le conseil départemental de Mayotte et les régions de Martinique et de Guadeloupe. Des actions spécifiques viennent par ailleurs compléter ces partenariats comme le programme Cadres d'avenir Mayotte (LADOM est chargée de la délivrance des aides financières associées au programme) ou les mobilités prises en charge sur les formations en alternance et les stages professionnels.

Les services soutien

Comme inscrit dans le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2023, en 2022, pour la première fois, LADOM a réalisé une enquête de satisfaction auprès de plus de 57 000 de ses bénéficiaires, tous dispositifs confondus. Les résultats de l'enquête (près de 7 200 réponses) – encourageants – mettent en évidence un taux global de satisfaction de 84 %. Les points saillants d'amélioration identifiés concernent la capacité de LADOM à mieux communiquer avec ses publics, les modalités et conditions d'accueil ainsi que la qualité de l'offre de service. Des actions ont été menées dès 2022 : une meilleure adaptation des horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique, présence accrue sur les réseaux sociaux par exemple.

En termes de budget et de comptabilité, un travail étroit a été mené afin d'assurer la complémentarité entre les deux fonctions améliorant ainsi la qualité de l'information. La vision des restes à payer est plus juste. Le traitement des opérations permettant d'identifier les restes à payer nécessitait un temps de traitement important relatif aux partenaires tels que l'Agence de services et de paiement (ASP) et les organismes de formation. Après le contrôle interne comptable validé et mis en place en 2020, le contrôle interne budgétaire a été voté par le Conseil d'administration en novembre 2022.

L'équipe DSI a été renforcée afin de poursuivre les travaux de développement du nouvel applicatif facilitant les demandes par le bénéficiaire et offrant pour les professionnels de l'Agence un meilleur chaînage dans le process visant à accompagner le bénéficiaire de l'inscription jusqu'au terme de sa formation, avec en interne un suivi des actes offrant un meilleur accès aux justificatifs nécessaires, notamment dans le cadre des financements FSE.

Dans le même esprit, des expressions de besoins ont été travaillées pour accompagner l'évolution qualitative des applicatifs RH, comptable et financier.

À l'achèvement du développement et de l'évolution, LADOM sera en mesure d'analyser plus finement ces résultats et de produire une comptabilité analytique.

Un audit interne partagé avec le ministère de l'intérieur et des outre-mer a été effectué concernant la sécurité des installations informatiques de LADOM. Un plan de 34 actions a été élaboré, les travaux en cours ne relèvent pas de situations critiques, une vingtaine des actions est clôturée.

LADOM en 2022 a également fait l'inventaire de ses outils de traitement de données à caractère personnel, identifié les points d'amélioration et travaille à un plan d'action.

L'année 2022, marquée par la première année de transition dans l'offre de service proposée par LADOM, au regard du partenariat entre LADOM et Pôle Emploi, a permis d'aboutir à la définition d'un nouveau cadre de gestion du FSE dont la principale caractéristique est la simplification. Cette simplification sera progressivement déclinée dans les mois à venir et verra pleinement ses effets dans la gestion du FSE par LADOM dans les prochaines années. A ce titre, les équipes « métiers » de LADOM, des outre-mer à l'Hexagone, ont largement été mises à contribution afin que LADOM optimise les montants de subventions FSE à percevoir. Le maintien d'une rigueur dans la qualité des réponses de LADOM aux contrôles FSE doit être assuré pour 2023 puisque 20 M€ sont encore en attente de notification.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P138 – Emploi outre-mer	7 337	19 516	31 141	25 917	24 058	22 723
Subventions pour charges de service public	7 337	7 337	7 447	7 447	7 330	7 330
Dotations en fonds propres		711				
Transferts		11 467	23 694	18 470	16 728	15 393
P123 – Conditions de vie outre-mer	13 081	13 081	28 685	28 685	23 000	23 000

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	13 081	13 081	28 685	28 685	23 000	23 000
Total	20 418	32 597	59 826	54 602	47 058	45 723

Les financements apportés à LADOM par le budget de l'État passent de 32,6 M€ en 2021 à 45,72 M€ en 2022, conformément au niveau d'activité de LADOM, qui est revenue à un niveau satisfaisant notamment sur le volet continuité territoriale.

COMPTE FINANCIER 2022**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	8 860	8 935	Subventions de l'État	28 524	26 143
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>152</i>	<i>127</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>7 330</i>	<i>7 330</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	<i>21 194</i>	<i>18 813</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 639	8 178	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	28 781	20 389	Autres subventions	18 943	5 758
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	790	4 153	Revenus d'activité et autres produits	965	1 374
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>790</i>	<i>4 122</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>953</i>	<i>251</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>31</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>10</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>514</i>
Total des charges	43 281	37 502	Total des produits	48 431	33 275
Résultat : bénéfice	5 150		Résultat : perte		4 226
Total : équilibre du CR	48 431	37 502	Total : équilibre du CR	48 431	37 502

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement		848	Capacité d'autofinancement	4 988	
Investissements	1 073	1 081	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	965	965
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 073	1 929	Total des ressources	5 952	965
Augmentation du fonds de roulement	4 879		Diminution du fonds de roulement		965

* Voté

Le compte financier de LADOM a été voté lors du conseil d'administration du 13 mars 2023.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
30 533	30 112	17 436

La trésorerie de LADOM est passée de 30,53 M€ au 31/12/2021 à 17,44 M€ au 31/12/2022. Cette diminution, qui est la résultante d'une activité qui a repris, est voulue et souhaitable : elle a permis que le fonds de roulement de LADOM diminue et revienne à un niveau conforme aux règles prudentielles établies par l'État. Au total, les dépenses de LADOM sont désormais sécurisées à trois mois.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 296	9 296	9 280	9 280
Fonctionnement	12 278	11 475	3 532	3 540
Intervention	30 923	25 396	15 242	19 114
Investissement	716	1 073	1 416	1 421
Total des dépenses AE (A) CP (B)	53 213	47 241	29 471	33 355
dont contributions employeur au CAS pensions	152	152	140	140

* Voté

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	52 546	29 863
Subvention pour charges de service public	7 330	7 330
Autres financements de l'État	21 194	18 813
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	23 058	3 156
Recettes propres	965	563
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	52 546	29 863
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	5 305	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	3 493

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Charges de personnel	9 296		0	0	0	0	0	0	9 296	9 296
	9 280		0	0	0	0	0	0	9 280	9 280
Formation professionnelle	0		0	0	30 923	25 396	0	0	30 923	25 396
	0		0	0	15 242	19 114	0	0	15 242	19 114
Frais généraux	0		12 278	11 475	0	0	716	1 073	12 994	12 548
	0		3 532	3 540	0	0	1 416	1 421	4 948	4 961
Total	9 296	9 280	12 278	11 475	30 923	25 396	716	1 073	53 213	47 241
			3 532	3 540	15 242	19 114	1 416	1 421	29 471	33 355

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	3 493
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	23 891	30 771
Autres décaissements non budgétaires	0	1 504
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	23 891	35 768
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	5 305	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	5 305	0
Total des besoins	29 196	35 768

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	5 305	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	23 891	21 058
Autres encaissements non budgétaires	0	1 613
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	29 196	22 671
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	13 097
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	13 097
Total des financements	29 196	35 768

* Voté

Les besoins pour les opérations au nom et pour le compte de tiers ont été plus importants que prévu (30,8 M€ contre 23,9 M€ prévus au BI), en parallèle les financements, pour les opérations au nom et pour le compte de tiers ont peu évolués par rapport à la prévision initiale (21,1 M€ contre 20,2 M€ prévus au BI).

Au total, LADOM a un solde budgétaire réalisé négatif (-3,50 M€) alors qu'il était primitivement prévu, au budget initial 2022, un solde budgétaire positif (+5,31 M€). Cette situation avait pour but d'apurer la trésorerie et de la fixer à un niveau conforme à la circulaire sur les opérateurs de l'État.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	136	142	138
– sous plafond	124	127	125
– hors plafond	12	15	13
<i>dont contrats aidés</i>	12	15	13
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	6	8	8
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	6	8	8

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Le plafond d'autorisation des emplois (PAE) de l'opérateur est respecté avec une progression des emplois rémunérés de 1 ETPT sous-plafond. Par ailleurs, les contrats aidés ont connu une progression d'1 ETPT.